

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Rapport sommaire du Sixième rapport national du Canada à la Convention sur la diversité biologique

Also available in English under the title: Summary of Canada's 6th National Report to the Convention on Biological Diversity

N° cat. : CW66-167/1-2019F-PDF (version PDF) | CW66-167/1-2019F (version papier) ISBN : 978-0-660-29825-2 (version PDF) | 978-0-660-29826-9 (version papier)

Le contenu de cette publication peut être reproduit, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques, mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire. On demande seulement :

- » De faire preuve de diligence afin d'assurer l'exactitude du matériel reproduit;
- » D'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur;
- » D'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en affiliation avec le gouvernement du Canada ni avec son aval.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites, sauf avec la permission écrite d'Environnement et Changement climatique Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements à la population d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou au 819-938-3860, par courriel à ec.enviroinfo.ec@canada.ca, ou par courrier postal à :

Centre de renseignements d'Environnement et Changement climatique Canada Ottawa, Ontario, Canada K1A 0H3

La présente publication devrait être citée ainsi :

Environnement et Changement climatique Canada. 2019. *Résumé du 6^e rapport national du Canada à la Convention sur la diversité biologique*. Gatineau, Québec : Gouvernement du Canada.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2019

Table des matières

RÉSUMÉ	.3
INTRODUCTION	.5
OBJECTIFS NATIONAUX EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ - APERÇU DES PROGRÈS	.8
OBJECTIFS NATIONAUX EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ - POINTS SAILLANTS DES PROGRÈS 1	0
Objectif 1 du Canada : D'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures et 10 % des zones côtières et marines sont conservées par l'entremise de réseaux d'aires protégées, et d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies	11
Objectif 2 du Canada: D'ici 2020, les espèces qui sont en sécurité demeurent en sécurité, et les populations d'espèces en péril inscrites dans le cadre des lois fédérales affichent des tendances qui correspondent aux programmes de rétablissement et aux plans de gestion	15
Objectif 3 du Canada : D'ici 2020, les terres humides du Canada sont conservées ou améliorées afin de soutenir leurs services écosystémiques grâce à des activités de rétention, de restauration et de gestion	8
Objectif 4 du Canada : D'ici 2020, les considérations en matière de biodiversité sont intégrées dans la planification municipale et les activités des principales municipalités à travers le Canada	21
Objectif 5 du Canada : D'ici 2020, la capacité des systèmes écologiques canadiens à s'adapter aux changements climatiques est mieux comprise, et des mesures d'adaptation prioritaires sont en cours	23
EN VEDETTE: Contribution des peuples autochtones à l'atteinte des objectifs2	:6
Objectif 6 du Canada : D'ici 2020, des progrès continus sont réalisés en matière de gestion durable des forêts au Canada	28
Objectif 7 du Canada : D'ici 2020, les paysages exploités agricoles fournissent un niveau stable ou amélioré de biodiversité et de capacité d'habitat	0
Objectif 8 du Canada: D'ici 2020, toute forme d'aquaculture au Canada est gérée dans le cadre d'un régime scientifique qui préconise l'utilisation durable des ressources aquatiques (y compris les ressources marines, d'eau douce et terrestre) par des moyens qui conservent la biodiversité	32

Objectif 9 du Canada : D'ici 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés de manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes	34
Objectif 10 du Canada: D'ici 2020, les niveaux de pollution dans les eaux canadiennes, y compris la pollution provenant d'un excès d'éléments nutritifs, sont réduits ou maintenus à des niveaux qui permettent des écosystèmes aquatiques sains	36
Objectif 11 du Canada: D'ici 2020, les voies d'invasion des espèces exotiques envahissantes sont identifiées, et des plans d'intervention ou de gestion fondés sur les risques sont en place dans le cas des voies d'invasion et des espèces prioritaires	38
EN VEDETTE : Stratégie mondiale pour la conservation des végétaux	41
Objectif 12 du Canada: D'ici 2020, l'utilisation coutumière par les peuples autochtones des ressources biologiques est maintenue, de manière compatible avec leur conservation et leur utilisation durable	42
Objectif 13 du Canada : D'ici 2020, des mécanismes novateurs visant à favoriser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont élaborés et mis en application	44
Objectif 14 du Canada : D'ici 2020, la base scientifique relative à biodiversité est améliorée et le savoir en matière de biodiversité est mieux intégré et plus accessible	46
Objectif 15 du Canada : D'ici 2020, les connaissances traditionnelles autochtones sont respectées, promues et, lorsque rendues disponibles par les peuples autochtones, informent de façon régulière, significative et efficace la prise de décisions en matière de conservation et de gestion de la biodiversité	48
Objectif 16 du Canada : D'ici 2020, le Canada dispose d'un répertoire complet des aires protégées qui comprend les aires de conservation privées	50
Objectif 17 du Canada : D'ici 2020, des mesures du capital naturel liées à la biodiversité et aux services écosystémiques sont développées à l'échelle nationale, et des progrès sont accomplis relativement à leur intégration au système statistique national du Canada	52
Objectif 18 du Canada : D'ici 2020, la biodiversité est intégrée dans les programmes d'études des niveaux élémentaire et secondaire	54
Objectif 19 du Canada : D'ici 2020, plus de Canadiens font des sorties en nature et participent à des activités de conservation de la biodiversité	56



RAPPORT SOMMAIRE DU SIXIÈME RAPPORT NATIONAL DU CANADA À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Le Canada abrite une biodiversité importante à l'échelle mondiale, y compris une grande proportion des forêts boréales du monde, 20 % des ressources en eau douce et le plus long littoral de la planète, ainsi qu'une grande diversité d'écosystèmes, y compris des forêts pluviales tempérées, des terres humides, des prairies, de la toundra, et plus encore. Ces espaces naturels fournissent un habitat à une variété de plantes et d'animaux, dont beaucoup sont au cœur des traditions et des cultures autochtones. La biodiversité du Canada fournit également des services écosystémiques vitaux dont dépendent tous les Canadiens, comme de l'air et de l'eau propres, des sols fertiles, la séquestration du carbone et l'atténuation des inondations.

Reconnaissant l'importance vitale de la biodiversité pour notre économie, notre environnement et nos modes de vie, le Canada participe activement à la Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations Unies. Le Canada met en œuvre ses engagements en vertu de la Convention grâce à des efforts de collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les administrations régionales et municipales, les peuples autochtones, l'industrie, le milieu universitaire, les organisations non gouvernementales et d'autres intervenants. En novembre 2018, le Canada a présenté son Sixième rapport national du Canada à la CDB. Le Sixième rapport national fait le point sur les efforts déployés par les partenaires du Canada dans la conservation de la biodiversité.

Le présent résumé du Sixième rapport national du Canada fournit un aperçu des progrès réaliséspar le Canada vers l'atteinte des **Buts et** objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici **2020** et souligne les contributions du Canada au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Par exemple, la préservation de la biodiversité au moyen d'aires protégées et d'autres aires conservées est l'une des façons les plus importantes pour le Canada de conserver la biodiversité, et après des efforts concertés au cours des trois dernières années, le Canada est maintenant en voie d'atteindre son objectif de conservation de 10 % des zones côtières et marines d'ici 2020. Les progrès vers l'atteinte de l'objectif du Canada en matière de protection des terres - qui est de conserver au moins 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures d'ici 2020 - ont été plus lents dernièrement. Toutefois, d'importants efforts ont été déployés pour accélérer ces progrès, grâce au processus En route vers l'objectif 1 du Canada et à un investissement fédéral sans précédent de 1,3 milliard de dollars dans la conservation de la nature, y compris un Fonds pour la nature du Canada de 500 millions de dollars.

Le Canada réalise des progrès constants vers l'atteinte de ses objectifs en matière de conservation des terres humides, de gestion durable des forêts, d'aquaculture et d'agriculture durables, et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Des progrès constants sont également réalisés en ce qui concerne l'expansion et l'amélioration de l'information scientifique nécessaire pour appuyer les décideurs, l'intégration de l'information sur la biodiversité dans les programmes scolaires, le rapprochement des Canadiens avec la nature et l'intégration des considérations liées à la biodiversité dans la planification municipale et le système statistique national du Canada.

Bien que des mesures importantes aient été prises par les gouvernements canadiens et leurs partenaires au cours des dernières années, les progrès ont été un peu plus lents en ce qui concerne le rétablissement des espèces en péril, la gestion écosystémique des pêches et la réduction des niveaux de pollution dans les eaux canadiennes. Les efforts continueront d'être axés sur ces aspects au Canada dans l'avenir.

Les cultures et les sociétés autochtones sont inextricablement liées à la terre et à l'eau. À cet égard, bien que les connaissances autochtones et l'utilisation coutumière des ressources biologiques soient expressément mises en évidence dans les objectifs 12 et 15, les connaissances, les innovations et les pratiques traditionnelles des communautés autochtones sont pertinentes pour la réalisation de tous les buts et objectifs canadiens pour la biodiversité. Elles sont donc soulignées tout au long du Sixième rapport national du Canada et dans le présent rapport sommaire.





CONTRIBUTION MONDIALE DU CANADA À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Le Canada abrite un large éventail de biodiversité importante, y compris une grande proportion des forêts boréales du monde, 20 % des ressources en eau douce et le plus long littoral de la planète. Le Canada compte également un quart des terres humides mondiales et 25 % des forêts pluviales tempérées restantes dans le monde. Ces écosystèmes sont importants à l'échelle mondiale. Ils fournissent un habitat à une variété unique de plantes et d'animaux, dont beaucoup sont au cœur des traditions et des cultures des peuples autochtones.

La biodiversité du Canada fournit des services écosystémiques vitaux dont dépendent tous les Canadiens. Cela comprend de l'air et de l'eau propres, un sol fertile, la séquestration du carbone et l'atténuation des inondations et des sécheresses. La diversité biologique entraîne également une résilience qui aide les espèces et les écosystèmes à s'adapter aux maladies et aux répercussions des changements climatiques au fil du temps.

Les identités économiques, environnementales, sociales et culturelles du Canada sont intimement liées à sa biodiversité En même temps, certains écosystèmes du Canada montrent des signes de stress. Selon le plus récent examen national de l'état des écosystèmes du Canada, Biodiversité canadienne: état et tendances des écosystèmes en 2010, les prairies indigènes ont connu un déclin spectaculaire partout au pays. La perte et la dégradation des terres humides se poursuivent malgré les efforts déployés pour les restaurer. La glace et le pergélisol disparaissent dans de nombreuses régions du Nord, ce qui pourrait avoir des répercussions importantes sur les espèces et sur les habitats dont dépendent ces dernières.

ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DU CANADA ENVERS LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

En 1992, reconnaissant l'importance vitale de la biodiversité, des pays du monde entier ont signé la *Convention sur la diversité biologique* (CDB) des Nations Unies. Cet accord international fournit un cadre d'action mondial pour la conservation et le soutien de l'utilisation durable de la diversité biologique. Le Canada a été le premier pays industrialisé à ratifier la CDB et accueille fièrement le Secrétariat mondial de la CDB à Montréal.

Les parties à la CDB travaillent ensemble à l'élaboration d'objectifs et de priorités mondiales et au suivi des progrès globaux vers l'atteinte des objectifs de la Convention. En 2010, ces objectifs ont été pris en compte dans le *Plan stratégique* 2011-2020 pour la diversité biologique. Ce plan comprenait également une série d'objectifs mondiaux, communément appelées les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

Les parties ont été encouragées à adopter les objectifs d'Aichi comme objectifs nationaux ou à élaborer des objectifs nationaux qui contribuent aux efforts mondiaux, adaptées à leur propre situation.

APPROCHE DU CANADA QUANT À LA RÉALISATION DE SES ENGAGEMENTS EN VERTU DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Au Canada, tous les ordres de gouvernement se partagent la responsabilité de la conservation de la biodiversité et de l'utilisation durable des ressources biologiques. Par conséquent, le Canada met en œuvre la CDB de façon collaborative. En 1995, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont adopté la *Stratégie canadienne de la biodiversité*.

Cette stratégie tient compte des contributions de tous les Canadiens, y compris les municipalités, l'industrie, les organisations non gouvernementales et les collectivités autochtones. Elle fournit un cadre national global pour la mise en œuvre de la CDB au Canada, ouvrant la voie à une solide coopération intergouvernementale et multisectorielle. Elle a été suivie en 2006 du *Cadre axé sur les résultats en matière de biodiversité* du Canada.

En 2015, les gouvernements ont publié les **Buts et** objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici **2020**¹, en réponse au Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité de la CDB et à ses objectifs mondiaux d'Aichi pour la biodiversité. Cet ensemble de quatre buts et de dix-neuf objectifs reflète le contexte particulier du Canada et ses priorités en matière de conservation de la biodiversité, et décrit les façons dont le Canada contribuera à l'atteinte des objectifs mondiaux d'Aichi. Les buts et les objectifs canadiens visent à conserver la biodiversité par une meilleure planification et gestion de l'utilisation des terres, la réduction des pressions sur la biodiversité grâce à des pratiques de gestion plus durables sur le plan environnemental dans tous les secteurs, la mise à disposition des décideurs d'une quantité croissante d'information de

meilleure qualité sur la biodiversité et les services écosystémiques et, enfin, la participation des Canadiens en sensibilisant le public et en l'encourageant à agir.

Les buts et les objectifs ont été élaborés en collaboration par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que les organisations et les gouvernements autochtones, avec la contribution de divers groupes d'intervenants. Ils visent à encourager et à promouvoir l'action collective de tous les secteurs de la société. Dans la mesure du possible, les objectifs nationaux et leurs indicateurs correspondent à la *Stratégie fédérale de développement durable* et aux *Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement* afin d'assurer la production de rapports solides au fil du temps.

CONTRIBUTION DU CANADA AUX OBJECTIFS D'AICHI À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

En plus des efforts déployés au pays pour mettre en application les objectifs de la CDB, le Canada est actif à l'échelle internationale pour appuyer la mise en œuvre mondiale de la CDB et des objectifs d'Aichi.

Par exemple, le Canada est le sixième contributeur en importance au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), créé en 1992 pour appuyer la coopération internationale à l'égard des défis environnementaux les plus pressants du monde. Le Canada a versé 875 millions de dollars américains au FEM depuis sa création. À ce jour, le FEM a consacré plus de 3,5 milliards de dollars américains à environ 1 300 projets de conservation de la biodiversité réalisés dans 155 pays, ayant obtenu de divers partenaires des fonds supplémentaires totalisant plus de 10 milliards de dollars américains.

^{1.} Le Québec reconnaît les *Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020*, mais il met au point ses propres instruments pour mettre en œuvre la CDB et contribuer à la réalisation des objectifs d'Aichi. Le Québec établit ses propres priorités et échéanciers en matière de conservation et collabore avec le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires au besoin.

Le Canada est signataire d'une série de conventions multilatérales et bilatérales sur la biodiversité et contribue à plusieurs initiatives internationales. Il s'agit, par exemple, de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), de la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale, de la Convention sur les oiseaux migrateurs et de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

Le Canada a également un programme actif de partenariats bilatéraux liés aux buts et aux objectifs de la CDB. Par exemple, le Canada offre un soutien bilatéral à des initiatives de foresterie durable dans des pays en développement comme l'Indonésie et le Sénégal et a offert de la formation à d'autres pays sur un éventail de questions liées à la biodiversité.

OBJET DE CE RAPPORT

Toutes les parties à la CDB, y compris le Canada, sont tenues de présenter un rapport tous les quatre ans sur les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs de leurs stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité. Le Canada a été la première partie à soumettre son **Sixième rapport national à la CDB** le 9 novembre 2018.

L'objet du présent document est d'offrir un résumé du 6° Rapport national du Canada. Il présente des exemples de mesures concrètes prises à tous les niveaux – fédéral, provincial, territorial, municipal, autochtone et communautaire – pour inspirer et appuyer d'autres mesures visant à atteindre ces objectifs de conservation essentiels.



OBJECTIFS NATIONAUX EN MATIÈRE de biodiversité - Aperçu des progrès

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020. Les progrès ont été évalués à l'aide de l'échelle suivante :



dépasser l'objectif



réaliser l'objectif



l'objectif, mais à un rvthme insuffisant



Dans l'ensemble. significatif



Éloignement de l'objectif



But A. D'ici 2020, les terres et les eaux canadiennes sont planifiées et gérées au moyen d'une approche écosystémique pour soutenir les résultats en matière de conservation de la biodiversité dans les contextes locaux, régionaux et nationaux.

Objectif

D'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures et 10 % des zones côtières et marines sont conservées par l'entremise de réseaux d'aires protégées, et d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies.





Objectif

D'ici 2020, les espèces qui sont en sécurité demeurent en sécurité, et les populations d'espèces en péril inscrites dans le cadre des lois fédérales affichent des tendances qui correspondent aux programmes de rétablissement et aux plans de gestion.



Objectif

D'ici 2020, les terres humides du Canada sont conservées ou améliorées afin de soutenir leurs services écosystémiques grâce à des activités de rétention, de restauration et de gestion.



Objectif

D'ici 2020, les considérations en matière de biodiversité sont intégrées dans la planification municipale et les activités des principales municipalités à travers le Canada.



Objectif

5

D'ici 2020, la capacité des systèmes écologiques canadiens à s'adapter aux changements climatiques est mieux comprise, et des mesures d'adaptation prioritaires sont en cours.



But B. D'ici 2020, les pressions directes et indirectes de même que les effets cumulatifs sur la biodiversité sont réduits et la production et la consommation des ressources biologiques du Canada sont plus durable.

Objectif

D'ici 2020, des progrès continus sont réalisés en matière de gestion durable des forêts au Canada.



Objectif

D'ici 2020, les paysages exploités agricoles fournissent un niveau stable ou amélioré de biodiversité et de capacité d'habitat.



Objectif 8	D'ici 2020, toute forme d'aquaculture au Canada est gérée dans le cadre d'un régime scientifique qui préconise l'utilisation durable des ressources aquatiques (y compris les ressources marines, d'eau douce et terrestre) par des moyens qui conservent la biodiversité.	
Objectif 9	D'ici 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés de manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes.	0
Objectif 10	D'ici 2020, les niveaux de pollution dans les eaux canadiennes, y compris la pollution provenant d'un excès d'éléments nutritifs, sont réduits ou maintenus à des niveaux qui permettent des écosystèmes aquatiques sains.	0
Objectif 11	D'ici 2020, les voies d'invasion des espèces exotiques envahissantes sont identifiées, et des plans d'intervention ou de gestion fondés sur les risques sont en place dans le cas des voies d'invasion et des espèces prioritaires.	
Objectif 12	D'ici 2020, l'utilisation coutumière par les peuples autochtones des ressources biologiques est maintenue, de manière compatible avec leur conservation et leur utilisation durable.	Inconnu
Objectif 13	D'ici 2020, des mécanismes novateurs visant à favoriser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont élaborés et mis en application.	
	i 2020, les Canadiens ont de l'information adéquate et pertinente relative à la biodi vices écosystémiques pour appuyer la planification de la conservation et la prise de	
Objectif 14	D'ici 2020, la base scientifique relative à biodiversité est améliorée et le savoir en matière de biodiversité est mieux intégré et plus accessible.	0
Objectif 15	D'ici 2020, les connaissances traditionnelles autochtones sont respectées, promues et, lorsque rendues disponibles par les peuples autochtones, informent de façon régulière, significative et efficace la prise de décisions	
	en matière de conservation et de gestion de la biodiversité.	0
Objectif 16	en matière de conservation et de gestion de la biodiversité. D'ici 2020, le Canada dispose d'un répertoire complet des aires protégées qui comprend les aires de conservation privées.	
•	D'ici 2020, le Canada dispose d'un répertoire complet des aires protégées	
Objectif 17	D'ici 2020, le Canada dispose d'un répertoire complet des aires protégées qui comprend les aires de conservation privées. D'ici 2020, des mesures du capital naturel liées à la biodiversité et aux services écosystémiques sont développées à l'échelle nationale, et des progrès sont accomplis relativement à leur intégration au système statistique national du Canada.	tivement
Objectif 17 But D. D'ic	D'ici 2020, le Canada dispose d'un répertoire complet des aires protégées qui comprend les aires de conservation privées. D'ici 2020, des mesures du capital naturel liées à la biodiversité et aux services écosystémiques sont développées à l'échelle nationale, et des progrès sont accomplis relativement à leur intégration au système statistique national du Canada.	tivement



OBJECTIF 1 DU CANADA

D'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures et 10 % des zones côtières et marines sont conservées par l'entremise de réseaux d'aires protégées, et d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies.





À PROPOS DE L'OBJECTIF

Les espaces naturels du Canada sont une composante vitale de notre culture, de notre patrimoine et de notre économie. Les forêts, les terres humides, les prairies, la toundra, les océans et les zones côtières du Canada fournissent des services écosystémiques essentiels à la vie et au bien-être humains.

La conservation de ces lieux au moyen d'aires protégées ou d'autres types de mesures de conservation à long terme est l'un des moyens les plus importants pour le Canada de conserver la biodiversité. La création d'aires protégées et d'autres aires de conservation est essentielle au maintien d'écosystèmes sains et à l'établissement d'un héritage vivant et diversifié pour les générations futures de Canadiens.

Le Canada est reconnu depuis longtemps pour ses activités en matière de protection de la nature par la création de parcs nationaux, provinciaux et municipaux et d'autres aires de conservation.

PROGRÈS RÉALISÉS À CE JOUR

Le Canada évalue les progrès réalisés vers l'atteinte de l'objectif l à l'aide de deux indicateurs de base, soit le pourcentage du territoire terrestre total (y compris les eaux intérieures) conservé dans les aires protégées et les autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies (AMC); et le pourcentage du territoire côtier et marin total conservé dans les aires marines protégées et les AMC.

Selon ces indicateurs, le Canada est en bonne voie d'atteindre cet objectif dans le milieu marin, et il réalise des progrès - quoique insuffisants - dans les écosystèmes terrestres. Toutefois, les gouvernements ont récemment lancé l'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada qui, combinée aux investissements récents du gouvernement fédéral, devrait contribuer à accélérer les mesures visant la composante terrestre de l'objectif 1 du Canada.

Conservation des zones terrestres et des eaux intérieures

À l'heure actuelle, 10,5 % des terres et des eaux douces du Canada sont protégées. Par conséquent, l'ampleur du défi à relever pour atteindre l'objectif 1 d'ici la fin de 2020 est pour le moins ambitieuse.

Étant donné que les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada sont responsables de l'administration de nombreuses terres publiques, l'atteinte de l'objectif 1 dépendra en partie des efforts des provinces et des territoires. Plusieurs provinces et territoires mettent en œuvre des mesures pour contribuer à l'atteinte de l'objectif 1, y compris des stratégies et des plans assortis d'objectifs de conservation par zone. Par exemple, la Nouvelle-Écosse s'est engagée à élargie son réseau d'aires protégées afin qu'il couvre 13 % de la province, et l'Île-du-Prince-Édouard s'est engagée à protéger 7 % de sa superficie.

De plus, le Québec s'est engagé à protéger 17 % de ses zones terrestres et eaux intérieures et 10 % de ses zones marines; Le Québec ne participe pas directement à l'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada, mais contribue à l'effort pancanadien grâce à cet objectif équivalent.

Le Canada a fait des progrès importants en vue de la réalisation de l'objectif 1 avec la création récente de la première aire protégée autochtone (APA) financée par le Fonds de la nature du Canada, soit l'aire protégée de l'Edéhzhíe, dans les Territoires du Nord-Ouest. L'Edéhzhíe a été déclarée APA par les Premières Nations du Dehcho et sera également établie comme réserve nationale de faune (RNF) fédérale en 2020. Il s'agit d'une superficie d'environ 14 218 km². On y trouve des espèces en péril comme le caribou des bois et le carcajou, un habitat important pour les oiseaux migrateurs et les eaux d'amont de trois rivières.

L'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada vise à accélérer les progrès vers l'atteinte des éléments zones terrestres et eaux intérieures de l'objectif 1 du Canada. Cela comprend la représentation écologique, la connectivité, les zones importantes pour la biodiversité et les services écosystémiques, ainsi qu'une gestion efficace et équitable. L'initiative En route a été lancée en février 2017 et est codirigée par le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Alberta au nom des provinces et des territoires. Ce projet comprend un comité directeur national composé de membres des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux, ainsi que de représentants d'organisations et de gouvernements autochtones. Plusieurs organismes consultatifs ont fourni des conseils au projet En route, y compris un Cercle d'experts autochtones, un groupe consultatif sur les gouvernements locaux et un comité consultatif national, qui a proposé une série de recommandations sur la façon dont le Canada pourrait atteindre l'objectif 1. En juin 2018, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux ont réaffirmé leur engagement à travailler ensemble pour atteindre l'objectif 1 du Canada. Cet engagement a été réaffirmé par la publication récente du rapport **Unis avec la nature** : Une approche renouvelée de la conservation des terres et de l'eau douce au Canada, qui présente les possibilités pancanadiennes élaborées conjointement par des ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux, selon les recommandations des organismes consultatifs susmentionnés, pour appuyer les progrès vers l'atteinte de l'objectif 1 du Canada d'ici la fin de 2020.

Les efforts de collaboration liés aux zones terrestres et aux eaux intérieures se sont accélérés depuis 2016 avec le lancement de l'initiative **En route vers l'objectif 1 du Canada** (voir l'encadré). Ces efforts seront appuyés par des investissements historiques dans la conservation de la nature annoncés par le gouvernement du Canada dans le cadre du budget fédéral de 2018. L'investissement de 1,35 milliard de dollars sur cinq ans dans le patrimoine naturel du Canada comprend un nouveau Fonds de la nature du Canada pour appuyer la protection des écosystèmes et de la biodiversité du Canada, y compris les espèces en péril.

Le Fonds de la nature représente un investissement fédéral de 500 millions de dollars qui sera égalé par des organismes philanthropiques, des entreprises, des organismes sans but lucratif, des provinces, des territoires et d'autres partenaires. Il comprend :

- Un volet de Démarrage rapide qui a attribué près de 15 millions de dollars pour aider à établir 39 aires protégées et autres aires de conservation presque prêtes partout au Canada en 2018-2019 afin de favoriser la réalisation de l'objectif 1;
- 2. Un volet Défi pour lequel on prévoit un financement du gouvernement fédéral pouvant atteindre 175 millions de dollars à l'appui de l'établissement de jusqu'à 35 aires protégées et autres aires de conservation y compris aires protégées et de conservation autochtones, ce qui permettra de réaliser d'importants progrès vers l'atteinte de l'objectif 1 du Canada et contribuera de façon significative à la réconciliation;
- 3. Le Programme de conservation du patrimoine naturel (PCPN), un programme de financement qui fournit 100 millions de dollars sur quatre ans pour préserver les zones écosensibles grâce à la protection de terres et d'intérêts privés partout au pays. Le PCPN sera offert à l'échelle nationale par un organisme qui peut coordonner les organisations locales, provinciales/territoriales et nationales de conversation.

Conservation des zones côtières et marines

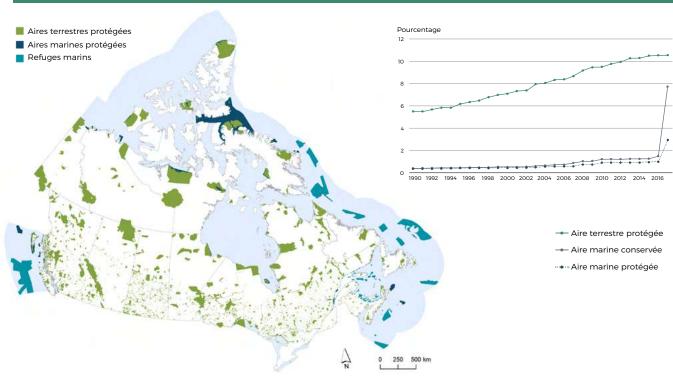
Les travaux réalisés au cours des dernières années en vue de réaliser l'élément portant sur les zones côtières et marines de l'objectif 1 ont placé le Canada en voie d'atteindre son objectif de 10 % d'ici 2020. Le Canada a décrit son approche pour l'atteinte de ces jalons dans un **plan en cinq points** s'appliquant aux objectifs de conservation marine.

Dirigé par Pêches et Océans Canada, ce plan comprend les mesures suivantes :

» Terminer les travaux déjà en cours pour la création d'aires marines protégées (AMP) en vertu de la Loi sur les océans, comme les zones d'intérêt de Banc-des-Américains et du chenal Laurentien;

- » Protéger de vastes zones, y compris la zone extracôtière du Pacifique et des aires potentielles dans l'Arctique, ainsi qu'une approche pangouvernementale pour une entente sur les répercussions et les avantages pour l'aire marine nationale de conservation (AMNC) du Tallurutiup Imanga/détroit de Lancaster;
- » Protéger les zones qui subissent des pressions dans cinq biorégions prioritaires où le réseau d'AMP se développe;
- » Faire progresser d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies:
- » Établir des AMP plus rapidement et plus efficacement grâce à l'adoption du projet de loi C-55, qui modifie la Loi sur les océans afin d'élargir les catégories d'aires marines protégées et de donner au ministre le pouvoir d'assurer une protection provisoire aux sites potentiels.

Tendances dans la proportion des aires protégées et autres aires conservées, Canada, 1990 à 2017



Remarque: Les aires terrestres comprennent les terres et les eaux douces. Les aires protégées incluent seulement les aires reconnues comme étant protégées selon les normes internationales. Les aires faisant l'objet d'une protection ou d'autres mesures de conservation efficaces par zone, comme les refuges marins, sont considérées comme des aires conservées.

Source : Conseil canadien des aires écologiques (2017) Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC). Les données du Québec ont été utilisées avec la permission de la province. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2017. (Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement)

La proportion du territoire marin et côtier du Canada reconnu comme étant conservé a beaucoup augmenté au cours des dernières années. En 2015, environ 1 % était conservé. En décembre 2017, environ 7,7 % (442 926 km²) étaient conservés, ce qui dépassait l'objectif provisoire de 5 %. Cette proportion est passée à environ 7,9 % en juin 2018 avec la création de la réserve nationale de faune marine des îles Scott.

Les réalisations suivantes ont également contribué à cette croissance de la conservation des zones marines :

- L'AMP d'Anguniaqvia niqiqyuam dans les Territoires du Nord-Ouest, en vertu de la Loi sur les océans, a été créée en novembre 2016 et protège environ 2 358 km² (0,04 %) de zone marine. Elle a été établie en collaboration avec les Inuvialuits, en vertu de processus intégrés à la Convention définitive des Inuvialuit (1984).
- » La zone de conservation du banc d'Émeraude et du banc Western est un refuge marin situé au large de la Nouvelle-Écosse qui couvre environ 10 234 km² (0,18 %) de zone marine. La pêche commerciale et la pêche récréative avec des engins de pêche de fond ou des engins qui perturbent les poissons de fond sont interdites dans ce refuge marin.
- » La protection provisoire de l'aire marine nationale de conservation (AMNC) Tallurutiup Imanga, située dans le détroit de Lancaster, au Nunavut, a été annoncée en 2017 par le gouvernement du Canada, le gouvernement du Nunavut et l'Association inuite de Qikiqtani.

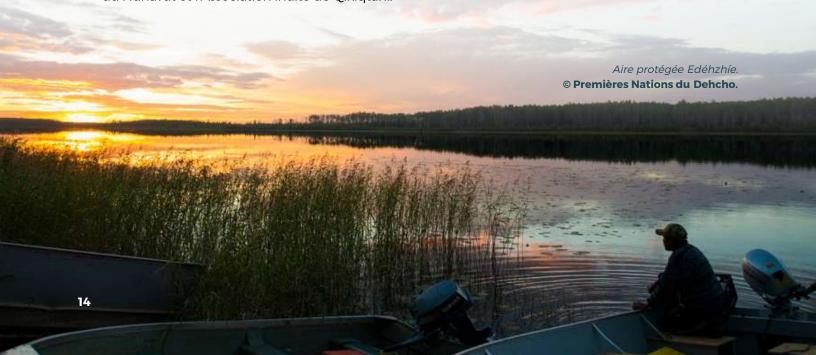
Cette AMNC sera établie officiellement en vertu de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*, mais, entretemps, les activités minières, pétrolières et sismiques y sont interdites. L'aire protège une superficie d'eaux arctiques de 109 000 km², ce qui représente 1,9 % de l'objectif de 10 %, et reflète la volonté des communautés inuites de protéger une zone qui permet le maintien de leur culture depuis des millénaires.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS MONDIAUX D'AICHI

L'objectif 1 du Canada est conforme à l'objectif 11 d'Aichi, qui est le suivant :

« D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin. »

Étant donné l'immensité du territoire terrestre et marin du Canada, les efforts déployés par le Canada dans le cadre de l'initiative En route et dans le milieu marin contribueront notablement à l'effort mondial visant à atteindre l'objectif 11 d'Aichi.



OBJECTIF 2 DU CANADA

D'ici 2020, les espèces qui sont en sécurité demeurent en sécurité, et les populations d'espèces en péril inscrites dans le cadre des lois fédérales affichent des tendances qui correspondent aux programmes de rétablissement et aux plans de gestion.



À PROPOS DE L'OBJECTIF

Le Canada abrite une variété unique de plantes et d'animaux. Ces espèces représentent la riche biodiversité du Canada et font partie intégrante de notre patrimoine naturel et culturel.

Chacune des 80 000 espèces du Canada joue un rôle clé dans le maintien de la santé globale de nos écosystèmes. Cependant, le bien-être de certaines de ces espèces est menacé. Au Canada, plus de 500 espèces figurent sur la liste des « espèces en péril » de la loi fédérale, principalement à cause de la dégradation et de la perte de leurs habitats, de la compétition avec les espèces exotiques envahissantes, et des altérations environnementales attribuables aux changements climatiques et à la pollution.

La gestion des espèces en péril au Canada est une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Par conséquent, les gouvernements ont signé un **Accord pour la protection des espèces en péril** qui guide les efforts de collaboration visant à désigner les espèces en péril, à protéger leurs habitats, à élaborer des plans de rétablissement et à mettre en œuvre des lois, des règlements, des politiques et des programmes complémentaires.

Au niveau fédéral, le Canada a une Loi sur les espèces en péril (LEP) depuis 2002. Un certain nombre d'interdictions s'appliquent aux espèces en voie de disparition, menacées et disparues du pays, une fois qu'elles sont inscrites en vertu de la présente loi. Des programmes de rétablissement sont également requis pour toutes les espèces inscrites en vertu de la Loi. La LEP reconnaît le rôle essentiel joué par les peuples autochtones du Canada dans la conservation des espèces sauvages et a établi à cet effet le Conseil autochtone national sur les espèces en péril.

Pour prévenir la disparition d'espèces, il faut d'abord savoir quelles sont les espèces présentes au Canada, les endroits où elles se trouvent, et leur situation. C'est exactement ce que vise le **programme Situation** générale des espèces au Canada, en fournissant des rapports sur la situation des espèces sauvages tous les cinq ans. Ces rapports représentent l'examen le plus complet de l'état des espèces au Canada et contiennent des évaluations de la situation générale d'un large éventail d'espèces provenant de toutes les provinces, de tous les territoires et de toutes les régions océaniques. Le plus récent Rapport sur les espèces sauvages de 2015 a évalué l'état de conservation de près de 30 000 espèces au Canada. Il a permis de conclure que 80 % des espèces au Canada sont « en sécurité » ou « apparemment en sécurité ». Cependant, 1659 espèces ont été recensées comme étant potentiellement en péril au Canada, bien que la plupart n'aient qu'une petite partie de leur aire de répartition au Canada. Les résultats obtenus témoignent également de la présence d'un grand nombre d'espèces exotiques au Canada, des plantes vasculaires pour la plupart. Plus de 3 000 espèces ont changé de grade national depuis le dernier rapport publié il y a cinq ans, 449 espèces présentant un niveau de risque accru et 411 espèces, un niveau de risque réduit. Le rapport de 2020 est en cours de préparation, et l'on prévoit que près de 40 000 espèces y seront évaluées.

PROGRÈS RÉALISÉS À CE JOUR

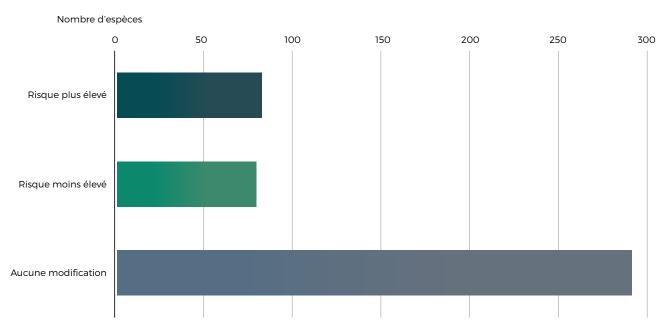
Le Canada mesure les progrès réalisés vers l'atteinte de cet objectif à l'aide de trois indicateurs, à savoir les tendances des populations d'espèces en péril, les changements dans les risques de disparition des espèces sauvages et les tendances de la situation générale des espèces sauvages.

Dans l'ensemble, des progrès sont réalisés en ce qui concerne le rétablissement des espèces en péril, mais à un rythme insuffisant pour atteindre l'objectif 2 du Canada d'ici la fin de 2020. En outre, les données probantes à l'appui de la production de rapports exhaustifs ayant trait à cet objectif sont limitées, bien qu'on s'attende à ce que davantage de renseignements deviendront disponibles à mesure que les programmes de rétablissement seront mis en œuvre pour diverses espèces.

Les gouvernements canadiens ont établi des systèmes de recensement et de rétablissement des espèces en péril. Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) assume un rôle de premier plan dans l'évaluation de l'état de conservation de ces espèces. Les organismes gouvernementaux de tout le pays ont également mis en place des systèmes d'inscription des espèces en vertu des lois pertinentes et, par la suite, de planification et d'application de mesures visant le rétablissement des populations clés.

Le Canada a également un certain nombre de programmes d'intendance qui appuient ces efforts. Par exemple, le Programme d'intendance de l'habitat (PIH) s'inscrit dans la Stratégie nationale pour la protection des espèces en péril du Canada. Le PIH incite des Canadiens à participer aux mesures de conservation qui profiteront aux espèces sauvages. De 2013 à 2016, le PIH a investi plus de 36 millions de dollars pour appuyer plus de 500 projets de conservation locaux ciblant des espèces en péril, qui ont profité en moyenne à plus de 310 espèces en péril annuellement. Des programmes semblables existent dans plusieurs provinces et territoires.

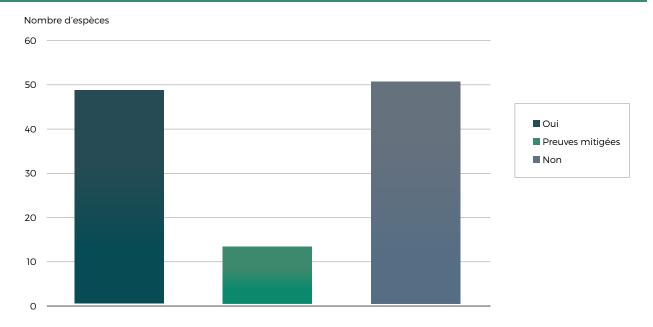
Changement du niveau de risque de disparition des espèces sauvages du Canada, Mai 2017



Remarque: Dans la présente analyse, « espèce sauvage » désigne une espèce, une sous-espèce ou une population géographiquement ou génétiquement distincte. La disparition d'une espèce sauvage peut signifier la disparition de la planète ou du pays (une espèce sauvage disparue du pays ne se trouve plus à l'état sauvage au Canada).

Source : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, avril 2018. (Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement)

Les tendances des populations d'espèces en péril sont-elles conformes aux objectifs? Canada, Mai 2017



Remarque: Les catégories tiennent compte du temps consacré au rétablissement. La présence de données probantes mitigées indique des tendances positives et négatives au sein de la population.

Source: Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada, Parcs Canada et le Secrétariat du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (2017). (Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement)

En juin 2018, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu de continuer à utiliser une approche plus ciblée et multi-espèces pour la conservation des espèces en péril et ont établi un nouvel ensemble de principes pour aider à orienter ces efforts. On s'attend à ce que cela accélère les progrès vers l'atteinte de cet objectif au fil du temps.

De plus, le nouveau Fonds de la nature du Canada, d'une valeur de 500 millions de dollars, comprend des fonds pour appuyer les progrès en matière de protection et de rétablissement des espèces en péril. Plus de 200 millions de dollars seront consacrés à faire progresser une nouvelle démarche fondée sur des partenariats qui met l'accent sur les lieux, les espèces et les menaces prioritaires.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS MONDIAUX D'AICHI

Les efforts décrits plus haut contribuent directement à la réalisation de l'objectif 12 d'Aichi, qui est d'assurer que, d'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et que leur état de conservation, en particulier pour celles le plus en déclin, est amélioré et maintenu.

Le Canada contribue également aux efforts mondiaux en participant à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), qui réglemente le commerce international légal de la faune et de la flore sauvages afin d'assurer leur survie. Le Canada préside plusieurs comités de la CITES et participe activement à un certain nombre de groupes de travail clés en vertu de la Convention.

OBJECTIF 3 DU CANADA

D'ici 2020, les terres humides du Canada sont conservées ou améliorées afin de soutenir leurs services écosystémiques grâce à des activités de rétention, de restauration et de gestion.



À PROPOS DE L'OBJECTIF

Les terres humides sont des terres recouvertes ou imbibées d'eau, que ce soit de façon saisonnière ou tout au long de l'année. Elles englobent les tourbières ombrothrophes et minérotrophes, les marécages, les marais et les eaux peu profondes et libres. Les terres humides couvrent environ 13 % de la superficie terrestre du Canada, ce qui représente près de 25 % de toutes les terres humides restantes dans le monde.

Les terres humides sont d'une importance capitale pour la nature, car elles donnent naissance à de nombreuses espèces végétales qui prospèrent dans des conditions humides, ainsi qu'à des animaux et à des oiseaux qui dépendent de ces écosystèmes pour se nourrir et s'abriter. Un tiers des espèces en péril au Canada dépendent des milieux humides à un moment ou à un autre de leur cycle de vie. Les terres humides fournissent également des services essentiels comme la filtration de l'eau. le contrôle des inondations et des sécheresses, la protection des collectivités contre les ondes de tempête, le stockage des gaz à effet de serre et des lieux de loisirs et de rapprochement avec la nature.

En raison de leur importance et du fait que de nombreux milieux humides du Canada ont été détruits ou dégradés, en particulier à proximité des zones urbaines, les gouvernements canadiens sont déterminés à travailler ensemble à la conservation et à l'amélioration des milieux humides. Ces efforts aideront à conserver la biodiversité au Canada et à soutenir la santé et le bien-être de tous les Canadiens.

À propos des habitats canadiens, un rapport annuel sur la mise en œuvre du PNAGS, présente les efforts continus dans le cadre des plans conjoints sur les habitats et les espèces en vue de conserver des populations abondantes et résilientes de sauvagine et des paysages durables au Canada. Ces plans conjoints mettent l'accent sur les besoins scientifiques essentiels pour éclairer la gestion de plus d'une vingtaine d'espèces et de leur habitat. Par exemple, en 2017, les partenaires du Plan conjoint intramontagnard canadien - Canards Illimités Canada et Conservation de la nature Canada - ont acquis une propriété de 36 hectares le long de la rivière Okanagan, en Colombie-Britannique. La propriété se trouve dans une étendue de milieux humides, connue sous le nom des méandres d'Osoyoos (Osoyoos oxbows). La propriété comporte certains des derniers marais dans une zone qui a déjà été une importante chaîne de terres humides. Des plans visant à rétablir les terres en terres humides plus naturelles sont en cours. Par ailleurs, en 2016, dans la forêt boréale de l'Ouest (visée par le Plan conjoint Habitat des Prairies), le gouvernement de la Saskatchewan a approuvé le plan d'aménagement forestier sur 20 ans d'une entreprise forestière, qui comprend la protection de l'habitat du caribou des bois et d'autres espèces sauvages sur une superficie de quelque 207 000 hectares, dont environ 80 % sont des milieux humides.

PROGRÈS RÉALISÉS À CE JOUR

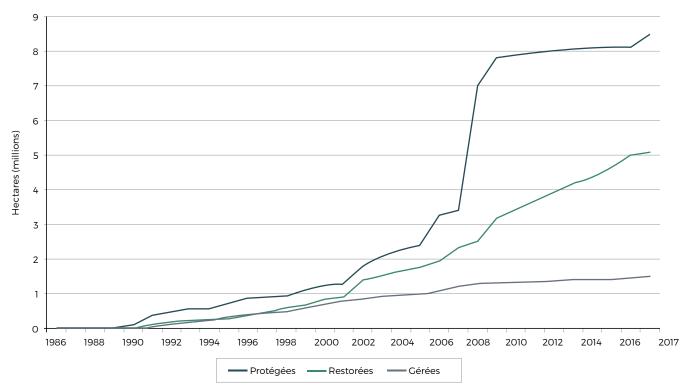
Dans l'ensemble, le Canada est en voie d'atteindre cet objectif, principalement grâce au travail du **Plan nord-américain de gestion de la sauvagine** (PNACS). Le PNACS est un plan d'action international visant à conserver la sauvagine partout au Canada, aux États-Unis et au Mexique et constitue une pierre angulaire de la conservation des terres humides à l'échelle du continent.

Le PNAGS réunit des partenaires en matière de conservation, y compris des gouvernements, des organismes de conservation, des scientifiques et des propriétaires de terres privées, à l'appui des activités de conservation, de restauration et de gestion des terres humides. Ces partenaires travaillent principalement dans le cadre de plans conjoints publics-privés qui intègrent la planification, la science et la gestion pour des habitats clés (Intramontagnard canadien, Est, Oiseaux du Pacifique et Prairies) et des espèces clés (Oies de l'Arctique, Canards noirs et Canards de mer).

Depuis 1986, le PNAGS a aidé à réduire le rythme de la perte et de la dégradation des terres humides en protégeant et restaurant les terres humides, en établissant des accords de conservation et en exerçant une influence sur les activités d'intendance des propriétaires fonciers, des agriculteurs, des gestionnaires de terres et des organismes de conservation.

Depuis sa création, 8,5 millions d'hectares de milieux humides et de milieux secs connexes ont été conservés au Canada, et 6,6 millions d'hectares ont été restaurés ou gérés sous les auspices du PNAGS. Rien qu'au cours des cinq dernières années, plus de 550 000 hectares de terres humides et de hautes terres connexes ont été préservés et plus de 1,7 million d'hectares ont été restaurés ou gérés par les partenaires du PNAGS. Ces progrès sont illustrés dans le diagramme ci-dessous.

Superficie cumulée de terres humides et de hautes terres adjacentes conservées dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (1986-2017)



Source: Environnement et Changement climatique Canada.

Des progrès ont également été réalisés aux niveaux provincial et territorial pour appuyer l'amélioration des mesures de conservation des terres humides. Par exemple, l'Ontario a mis en place une stratégie de conservation des terres humides de 15 ans qui vise à accroître tant leur superficie que leur fonction dans les régions qui ont connu la plus grande perte de terres humides d'ici 2030. Le Manitoba et le Québec intensifient également leurs efforts de restauration et de conservation des milieux humides grâce à une nouvelle loi présentée par les deux administrations.

À l'échelle fédérale, plus de 40 millions de dollars ont été investis par de multiples partenaires entre 2014 et 2016 dans plus de 130 projets de restauration et de mise en valeur et projets scientifiques, par l'entremise du Fonds national de conservation des milieux humides. Ces projets ont permis de restaurer plus de 1 000 hectares d'habitats humides et des milieux secs qui leur sont associés et de valoriser plus de 318 000 hectares de terres, contribuant à améliorer la qualité de l'eau pour le poisson, la sauvagine et d'autres espèces sauvages.

Malgré ces progrès, d'autres mesures s'imposent pour réduire les taux de dégradation et de perte des milieux humides. L'engagement et l'action continus de tous les partenaires seront essentiels pour assurer la poursuite de ce travail essentiel.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS MONDIAUX D'AICHI

Les activités visant à appuyer la conservation des terres humides au Canada contribuent à l'atteinte d'un certain nombre des objectifs mondiaux d'Aichi. En particulier, elles soutiennent l'objectif 4 d'Aichi, la production et la consommation durables; l'objectif 5 d'Aichi, qui vise à réduire le taux de perte, de dégradation et de fragmentation des habitats naturels; l'objectif 14 d'Aichi, qui vise à conserver les services écosystémiques essentiels, y compris les services liés à l'eau; et l'objectif 15, qui vise à soutenir la résilience des écosystèmes et la restauration des écosystèmes dégradés.

Le Canada participe également à la Convention de Ramsar sur les terres humides, qui fournit un cadre d'action international partout dans le monde, en particulier pour les terres humides servant d'habitat à la sauvagine. Le rapport de 2018 du Canada à la Convention de Ramsar (en anglais seulement) décrit les progrès réalisés par rapport aux objectifs de la Convention au cours des trois dernières années.



OBJECTIF 4 DU CANADA

D'ici 2020, les considérations en matière de biodiversité sont intégrées dans la planification municipale et les activités des principales municipalités à travers le Canada.



À PROPOS DE L'OBJECTIF

Le Canada est un pays de plus en plus urbanisé. En 2015, près de 80 % des Canadiens vivaient dans de grandes régions urbaines appelées régions métropolitaines de recensement (RMR). Parallèlement, les villes du Canada prennent de l'expansion – la superficie totale des terres dans les RMR du Canada a presque doublé entre 1971 et 2001.

Bien que les RMR représentent une portion relativement petite de la superficie totale du Canada, elles sont souvent situées dans des endroits riches en biodiversité, comme les régions côtières, les vallées fluviales et les rives de lacs. Par conséquent, la perte ou la dégradation des habitats dans ces zones peut avoir des répercussions importantes.

L'entretien et la restauration des écosystèmes en milieu urbain peuvent compenser certaines de ces pertes et offrir d'autres avantages importants. Les espaces verts urbains peuvent contribuer à assainir l'air, à atténuer de plus en plus les phénomènes climatiques extrêmes et à offrir des possibilités d'éducation et de loisirs en matière d'environnement. L'amélioration de la biodiversité urbaine peut également fournir un habitat aux pollinisateurs comme les abeilles, les papillons et les colibris, ainsi qu'à d'autres oiseaux et espèces qui contribuent à la lutte contre les insectes nuisibles.

Les administrations municipales sont particulièrement bien placées pour jouer un rôle important dans l'élaboration et la mise en œuvre de solutions en matière de biodiversité. Cet objectif vise à encourager ces efforts à l'échelle du pays, en partenariat avec les organisations locales, les gouvernements provinciaux et les ministères et agences fédérales.



Parc urbain, Toronto, Ontario. © iStock.

PROGRÈS RÉALISÉS À CE JOUR

Dans l'ensemble, des progrès sont réalisés dans tout le pays en vue d'atteindre cet objectif. Les progrès sont évalués d'après le nombre de moyennes et grandes agglomérations qui ont élaboré des stratégies de conservation de la biodiversité et le nombre d'entre elles qui ont intégrés des objectifs en matière de biodiversité dans leurs documents de planification municipale.

Il y a un nombre restreint, mais croissant, de municipalités au Canada s'efforcent d'intégrer les considérations relatives à la biodiversité dans leur planification, leurs politiques et leurs activités majeures. Par exemple²:

^{2.} Veuillez consulter le rapport supplémentaire sur <u>l'objectif 4 du Canada</u>, annexé au Sixième rapport national du Canada à la CDB pour obtenir davantage d'information sur plusieurs exemples (disponible en anglais seulement).

- » La municipalité de Delta, en Colombie-Britannique, a élaboré une stratégie de conservation des oiseaux et de la biodiversité, en partenariat avec les naturalistes locaux, la communauté agricole et les organismes fédéraux et provinciaux;
- » La municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue, au Québec, a intégré une section sur les espaces naturels dans son plan de développement durable, afin de protéger la biodiversité et les espaces naturels;
- » La municipalité d'Halifax, en Nouvelle-Écosse, met en place un plan directeur des forêts urbaines afin d'accroître la densité des arbres dans toute la municipalité.

En 2017, L'organisme ICLEI - Les gouvernements locaux pour le développement durable (voir l'encadré) a mené une enquête sur les efforts en matière de biodiversité dans les moyennes et grandes municipalités du pays.

ICLEI - Les gouvernements locaux pour le développement durable est un organisme non gouvernemental sans but lucratif qui travaille avec les administrations locales pour sensibiliser les gens et renforcer les capacités à répondre aux préoccupations en matière de biodiversité à l'échelle locale. Au Canada. ICLEI travaille avec les municipalités canadiennes depuis 2009 afin de les sensibiliser aux enjeux de la biodiversité, de dresser le profil des champions et des intendants de la biodiversité et de créer une plateforme de mise en commun des idées et des pratiques exemplaires. Par exemple, ICLEI a élaboré les guides biodiverCITIES : A Primer on Nature in Cities (2014) et A Handbook for Municipal Biodiversity Planning and Management (2015).

Au total, 46 municipalités canadiennes de moyenne et grande taille ont répondu au sondage. 51 % ont indiqué qu'elles avaient une politique ou une stratégie dédiée à la biodiversité ou qu'elles en avaient une en cours d'élaboration. 91 % ont indiqué que leurs documents de planification municipale contenaient des objectifs en matière de biodiversité. Bien qu'il ne soit pas possible de faire des comparaisons directes, ces résultats indiquent des progrès depuis qu'une enquête semblable a été menée en 2014.

Ces résultats sont encourageants, plusieurs villes ayant signalé qu'elles prenaient des mesures importantes. Toutefois, l'enquête représente un échantillon relativement restreint de toutes les municipalités canadiennes et la mesure dans laquelle les petites municipalités, en particulier, intègrent systématiquement les considérations liées à la biodiversité à la planification locale n'est pas claire. L'échange d'information sur les pratiques exemplaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action municipaux en matière de biodiversité. la poursuite de la collaboration avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi que l'obtention de ressources et de formation peuvent offrir aux municipalités des occasions de faire des progrès supplémentaires dans la restauration des écosystèmes urbains, le maintien des infrastructures naturelles, le rapprochement des résidents avec la nature et le soutien des initiatives d'intendance locales.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS MONDIAUX D'AICHI

Les mesures visant à intégrer les considérations liées à la biodiversité dans la planification municipale aident à appuyer la réalisation de l'objectif 2 d'Aichi, défini ainsi : d'ici à 2020, au plus tard, les valeurs de la biodiversité ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté et incorporés dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.

Parc national de la Pointe-Pelée, Ontario. © iStock.

OBJECTIF 5 DU CANADA

D'ici 2020, la capacité des systèmes écologiques canadiens à s'adapter aux changements climatiques est mieux comprise, et des mesures d'adaptation prioritaires sont en cours.



À PROPOS DE L'OBJECTIF

Les changements climatiques exercent déjà des effets de grande envergure au Canada. Les températures moyennes annuelles augmentent, de même que la fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes et des perturbations naturelles comme les incendies.

Ces changements ont une incidence sur la biodiversité et les systèmes écologiques partout au pays. On note, par exemple, des modifications dans la répartition, la productivité et l'abondance des espèces, ainsi que dans les habitudes de migration et de reproduction de nombreuses espèces. En outre, les changements climatiques exacerbent les menaces existantes à la biodiversité, comme la perte d'habitats et l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes.

Afin de relever ces défis croissants et de veiller à ce que les systèmes écologiques soient plus résilients face aux impacts climatiques, tous les ordres de gouvernement travaillent ensemble pour mieux comprendre les principales vulnérabilités des systèmes naturels, pour évaluer si et comment ces écosystèmes s'adapteront et pour établir les mesures prioritaires qui soutiennent la résilience. En partenariat avec le milieu universitaire et des organisations non gouvernementales, les gouvernements travaillent également à l'élaboration de mesures d'adaptation efficaces, y compris l'élaboration d'outils et de lignes directrices, pour s'attaquer aux répercussions les plus pressantes sur les secteurs prioritaires et les espèces préoccupantes.

PROGRÈS RÉALISÉS À CE JOUR

Des efforts généraux et soutenus sont en cours aux niveaux fédéral, provincial, territorial et municipal pour appuyer les mesures visant à atteindre l'objectif 5 du Canada.



Navire d'expédition, océan Arctique. © iStock.

Ces efforts consistent, entre autres, en évaluations scientifiques de la vulnérabilité des systèmes écologiques et de la biodiversité, ainsi qu'en plans d'utilisation et de gestion des terres pour les écosystèmes clés et en outils d'aide à la décision pour divers secteurs et régions.

Le gouvernement du Canada a entrepris quatre évaluations scientifiques majeures des risques dans quatre grands bassins aquatiques (l'océan Pacifique, l'océan Arctique, l'océan Atlantique et les eaux intérieures du Canada). Elles sont axées sur les projections des changements climatiques et les répercussions associées sur les écosystèmes aquatiques et l'infrastructure fédérale. À l'échelle nationale, les évaluations englobent également les répercussions des changements climatiques sur les secteurs économiques du Canada et ses côtes. Le gouvernement du Canada a également lancé un projet quinquennal visant à évaluer la vulnérabilité de la biodiversité dans les milieux humides de la région des Grands Lacs face à l'évolution climatique.

De plus, le gouvernement du Canada appuie la surveillance et la recherche à long terme portant sur certaines espèces sauvages pour aider à modéliser et à comprendre les répercussions possibles des changements climatiques sur leur répartition et leur abondance. Par exemple, un certain nombre de programmes de surveillance et de recherche sur des populations d'oiseaux ont bénéficié de son soutien, et des recherches spécifiques à des espèces clés comme le caribou boréal, les abeilles indigènes et d'autres pollinisateurs ont été entreprises.

Un certain nombre de programmes de financement ont été mis sur pied pour appuyer ces efforts. Par exemple, le Programme autochtone de surveillance du climat en milieu communautaire appuie la surveillance d'indicateurs clés comme la faune et la végétation.

Les outils d'aide à la décision mis au point par le gouvernement du Canada comprennent des renseignements climatiques et météorologiques sur mesure pour le secteur agricole et des outils de gestion des forêts (voir l'encadré), ainsi que des observations des océans et des eaux douces destinées à faire progresser la compréhension et à générer des modèles pour aider à répondre aux urgences comme les déversements de pétrole.

Des outils d'adaptation ont été élaborés conjointement avec d'autres ordres de gouvernement dans le cadre de la Plateforme d'adaptation aux changements climatiques du Canada (qui comprend des représentants des gouvernements, de l'industrie, des Autochtones, des professionnels et des organismes sans but lucratif).

Les provinces et les territoires travaillent à une gamme de rapports et d'évaluations conformes à l'objectif 5 du Canada. Par exemple, l'Alberta a examiné les répercussions des changements climatiques sur ses forêts et ses écosystèmes forestiers, tandis que le Nunavut mène des recherches sur les habitats du fond marin dans l'Arctique.

Le Service canadien des forêts a élaboré une gamme d'outils d'adaptation aux changements forestiers pour évaluer et gérer les risques liés au climat et les options d'adaptation. Parmi ces outils, on compte les cartes mises à jour des zones de rusticité des plantes qui indiquent les espèces pouvant pousser à tel endroit, et dans lesquelles les changements reflétés sont consistants avec les changements climatiques. De plus, un éventail de cadres, de guides et d'outils aident les praticiens de l'aménagement forestier à mieux comprendre les sources de vulnérabilité et les façons possibles de s'adapter. Par exemple, l'Inventaire forestier national du Canada surveille les forêts du Canada de facon continue afin de fournir un registre continu des changements forestiers. En outre, il existe plusieurs forums multi-intervenants pour mettre en commun les connaissances et l'information sur l'adaptation aux changements climatiques afin de soutenir les écosystèmes forestiers résilients, y compris la Communauté de pratique en adaptation forestière en ligne et le Groupe de travail national sur l'adaptation forestière.

Les provinces et les territoires élaborent des plans d'utilisation et d'aménagement des terres visant à tenir compte des besoins d'adaptation des espèces et des secteurs les plus préoccupants. Par exemple, le plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick intègre les services écosystémiques à ses méthodes d'aménagement du territoire, tandis que des mesures d'adaptation et d'atténuation par rapport aux changements climatiques seront intégrées au Cadre sur l'utilisation et le développement durable des terres des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.). De plus, les gouvernements autochtones participent activement à l'élaboration de nouvelles lois dans les T.N.-O. pour la création de zones conservées et protégées, qui pourraient tenir compte des répercussions des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements en fonction de la région.

Les provinces et les territoires élaborent des outils d'aide à la décision qui aident à intégrer les facteurs d'adaptation aux décisions à tous les niveaux. Par exemple, le projet albertain *Biodiversity Management and Climate Change Adaptation* fournit des connaissances et des outils pour appuyer la gestion de la biodiversité de l'Alberta dans un climat changeant. La Colombie-Britannique appuie également des outils liés à l'adaptation, comme les aides à la prise de décisions pour l'établissement des peuplements et les systèmes de transfert de semences.

De nombreuses initiatives sont en cours dans les municipalités canadiennes pour mieux comprendre et adapter les systèmes écologiques aux impacts des changements climatiques. Il peut s'agir de rapports techniques ou encore de plans stratégiques. Par exemple, le conseil des parcs de Vancouver a élaboré une série de stratégies visant à protéger et à restaurer les aires naturelles, les espèces et les processus écologiques face aux changements climatiques.

Des outils d'aide à la décision sont en train de voir le jour dans les municipalités. Tel qu'il est indiqué dans l'objectif 4 du Canada, ICLEI Canada et l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région ont lancé à la fois une introduction et un guide sur la biodiversité urbaine. L'organisme sans but lucratif Ouranos a mis au point des outils de prise de décisions pour faciliter l'adaptation et promouvoir son intégration dans la conservation de la biodiversité ainsi que la gestion et la planification environnementales à tous les niveaux.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS MONDIAUX D'AICHI

Les activités énumérées plus haut contribuent toutes à la réalisation de l'objectif 19 d'Aichi qui vise à assurer que, d'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.

Migration de bernaches du Canada, Québec. © iStock.



EN VEDETTE: CONTRIBUTION des Peuples autochtones à l'atteinte des objectifs

Les peuples autochtones ont des connaissances et des expériences profondément uniques des écosystèmes marins et terrestres que le Canada s'est engagé à conserver par le biais des Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020. Les partenariats respectueux avec les peuples autochtones sont donc au cœur de la capacité du Canada d'atteindre ses objectifs nationaux et ses engagements internationaux.

En particulier, l'atteinte de chacun des 19 objectifs du Canada en matière de biodiversité d'ici 2020 reposera sur une collaboration entière, efficace et significative entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les gouvernements et peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis, y compris les femmes. À cet égard, bien que les connaissances autochtones et l'utilisation coutumière des ressources biologiques soient expressément mises en évidence dans les objectifs 12 et 15, les connaissances, les innovations et les pratiques traditionnelles des communautés autochtones sont pertinentes pour la réalisation de tous les buts et objectifs canadiens pour la biodiversité.

Connaissances autochtones

Les peuples autochtones entretiennent des relations culturelles avec les terres et les eaux du Canada depuis des milliers d'années. Ces relations donnent lieu à une grande expertise et à des connaissances traditionnelles sur les écosystèmes dont nous dépendons et la façon dont ils devraient être gérés.

Les connaissances autochtones peuvent jouer un rôle vital dans la compréhension de la biodiversité et de la façon dont les individus et les collectivités interagissent avec la nature, ainsi que dans l'élaboration de stratégies pour sa protection et son utilisation durable. Par conséquent, elles sont essentielles pour éclairer les stratégies canadiennes en matière de biodiversité, les plans d'utilisation des terres, la désignation d'aires protégées et l'évaluation des espèces. Les initiatives fédérales comme le Programme de rétablissement du caribou boréal en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* visent à faire en sorte que les connaissances autochtones éclairent la prise de décisions. Elles sont également de plus en plus intégrées à la gestion et à la prise de décisions liées aux aires terrestres et marines protégées.

Les provinces et les territoires les intègrent également les connaissances autochtones dans leurs politiques et programmes. Par exemple, l'Alberta les a intégrées dans l'élaboration de son cadre de gestion de l'eau, tandis que la nouvelle Stratégie de conservation des terres humides de l'Ontario décrit des mesures visant à créer des outils locaux pour apprendre des connaissances écologiques traditionnelles locales liées aux terres humides.

Gouvernance autochtone

Au Canada, on compte 25 traités modernes conclus avec les peuples autochtones. Ces traités établissent et fournissent une certitude quant à l'autonomie gouvernementale, en définissant les pouvoirs législatifs autochtones et en leur donnant les moyens d'élaborer et d'offrir des programmes et des services conçus expressément pour répondre aux besoins particuliers de leurs collectivités. Des traités modernes ont permis aux gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones de mettre sur pied des régimes de cogestion pour la conservation et l'utilisation durable des ressources renouvelables et non renouvelables. Par l'entremise de ces ententes



de collaboration négociées, les peuples autochtones assument une responsabilité accrue dans la gestion de la biodiversité au Canada.

Par conséquent, ils utilisent, gouvernent et conservent leurs territoires traditionnels conformément à leurs systèmes, lois et valeurs.

En outre, un nombre croissant de collectivités autochtones protègent et gèrent les ressources terrestres et marines par l'entremise des programmes de gardiens autochtones, qui existent au Canada depuis plusieurs décennies. Ces programmes reconnaissent le lien étroit entre les peuples autochtones et l'environnement et peuvent générer une vaste gamme d'avantages à l'échelle communautaire en plus de la gérance de l'environnement.

Participation

Les gouvernements provinciaux et territoriaux reconnaissent l'importance de la participation des peuples autochtones, y compris des femmes inuites, métisses et des Premières Nations, au processus décisionnel concernant la biodiversité, et reconnaissent et appuient les droits, les responsabilités, les pouvoirs et les priorités autochtones en matière de conservation.

Des représentants autochtones participent au processus de prise de décision international en fournissant de l'orientation pour la préparation du Canada aux réunions de la Convention sur la diversité biologique et en tant que membres de la délégation canadienne aux réunions. La participation des peuples autochtones aux stratégies et aux processus décisionnels liés à la biodiversité est également facilitée en partie par le financement fédéral pour les partenaires autochtones. Par exemple, le gouvernement fédéral fournit du financement pour appuyer la

mobilisation et la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de programmes liés à la conservation, à la faune et à la biodiversité, par l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami, le Ralliement national des Métis, l'Association des femmes autochtones du Canada et le Congrès des peuples autochtones.

Parmi les autres programmes de financement fédéraux on compte le Fonds autochtone pour les espèces en péril, qui offre à des groupes autochtones des mesures incitatives pour rétablir des espèces en péril et protéger leur habitat. Le Fonds a investi près de 11 millions de dollars dans des projets relatifs aux espèces en péril entre 2013 et 2016. Plusieurs groupes autochtones ont également reçu du financement du Fonds national de conservation des milieux humides, qui appuyait la restauration des zones humides et faisait intervenir des collectivités dans l'intendance de ces terres.

Les peuples autochtones participent activement au processus de l'initiative En route vers l'objectif 1 mis en évidence dans le section de ce rapport sur l'objectif 1. Le processus de l'initiative reconnaît l'importance cruciale du leadership autochtone dans la détermination et la gestion des aires protégées. Par conséquent, les organisations et les gouvernements autochtones sont des participants à part entière au Comité directeur national de l'initiative. Un Cercle autochtone d'experts (CAE) a été mis sur pied pour conseiller le processus d'En route vers l'objectif 1 sur la façon de faire progresser tant la réconciliation avec les peuples autochtones que les objectifs du Canada en matière de biodiversité. Le CAE a terminé son travail et formulé des recommandations aux gouvernements sur l'établissement d'aires protégées et conservées autochtones en mars 2018.

OBJECTIF 6 DU CANADA

D'ici 2020, des progrès continus sont réalisés en matière de gestion durable des forêts au Canada.



À PROPOS DE L'OBJECTIF

Les forêts sont essentielles à la biodiversité au Canada, ainsi qu'à la santé et au bien-être de ses collectivités, de son économie et de son environnement. En tant que gardien de 9 % des forêts du monde, y compris d'une grande partie de la forêt boréale mondiale, le Canada a un rôle majeur à jouer pour voir à ce que nos forêts demeurent saines et soient gérées de façon durable.

Près d'un tiers des Canadiens - et 70 % des Autochtones au Canada - vivent dans des régions boisées ou à proximité de celles-ci. L'industrie forestière canadienne comptait 211 075 emplois directs en 2016 et est l'un des plus importants employeurs d'Autochtones au pays. Les forêts gérées de façon durable soutiennent ces collectivités tout en répondant aux attentes des consommateurs nationaux et internationaux en matière de produits issus de sources durables.

Le Canada est reconnu comme un chef de file en matière d'aménagement forestier durable; toutefois, il est essentiel de poursuivre nos progrès afin que les avantages sociaux, économiques et environnementaux continuer d'exister. Par exemple, les forêts du Canada fournissent un habitat à de nombreuses espèces, ainsi que des services écosystémiques clés, notamment la filtration de l'air et de l'eau et la séquestration du carbone, qui sont particulièrement importants dans le contexte des changements climatiques.

PROGRÈS RÉALISÉS À CE JOUR

Les progrès vers l'atteinte de l'objectif 6 du Canada sont mesurés à l'aide de critères et d'indicateurs établis par le Processus de Montréal (comme on le mentionne dans les rapports annuels <u>L'État des forêts au Canada</u>). Les ressources des forêts boréales du Canada constituent une part importante de la richesse culturelle et économique du pays, et elles peuvent contribuer de façon substantielle à une économie à faibles émissions de carbone. Afin de mieux comprendre les processus naturels et les moteurs du changement dans la forêt boréale, Ressources naturelles Canada a mené une initiative à laquelle ont participé plus de 60 scientifiques qui ont examiné plus de 4 000 publications scientifiques pour produire la **Synthèse de recherche sur la** forêt boréale. Les conclusions de ce vaste examen sont présentées dans 11 articles qui, ensemble, fournissent un résumé complet des observations scientifiques sur les impacts du développement humain, de l'utilisation des ressources et des changements climatiques sur les écosystèmes terrestres et aquatiques dans la zone boréale du Canada. Cette synthèse fournit des connaissances intégrées aux responsables de la gestion des écosystèmes boréaux et de l'exploitation des ressources naturelles.

Ces indicateurs sont alignés sur l'ensemble mondial des indicateurs forestiers de base convenus par la communauté internationale. Il s'agit notamment des modifications de la superficie forestière, de la superficie globale et du volume des forêts récoltées et de la superficie de forêt régie par des régimes de certification vérifiés de façon indépendante. Selon une évaluation en fonction de ces critères, le Canada est en voie d'atteindre l'objectif 6 du Canada.

Tous les ordres de gouvernement ont un rôle à jouer pour aider à atteindre cet objectif. Les gouvernements provinciaux fixent des limites de récolte dans leurs champs de compétence, orientent l'élaboration de plans d'aménagement forestier à long terme et réglementent les pratiques d'aménagement forestier sur le terrain.

Le gouvernement fédéral fournit des études et des outils scientifiques comme l'Inventaire forestier national, des politiques d'approvisionnement favorables et du financement pour appuyer les technologies transformatrices dans le secteur qui l'aident à améliorer continuellement sa performance économique et environnementale.

Dans l'ensemble, la superficie forestière du Canada est assez stable, ayant diminué de 0,1 % entre 2011 et 2016. Bien que la déforestation (la conversion permanente des forêts en terres non forestières, p. ex. des champs pour l'agriculture) ait lieu au Canada, son taux est faible - < 0,02 % de la superficie forestière totale par année - et continue de diminuer. Près de 7 % des forêts du Canada se trouvent dans des aires protégées. Le Canada possède également une superficie forestière importante définie comme « non gérée », ce qui équivaut à environ un tiers de la superficie forestière totale. Il s'agit d'une forêt qui n'est pas soumise à des actions humaines directes comme la récolte. le contrôle des incendies et des insectes, ou la protection. La majeure partie de la forêt non gérée se trouve dans des régions nordiques et éloignées.

Parallèlement, la récolte a augmenté de 13 % depuis 2011 (après une diminution de plus de 39 % entre 2004 et 2009), en grande partie en raison de l'augmentation de la demande mondiale de produits forestiers. Les terres récoltées au Canada continuent de représenter moins de la moitié de 1 % de la masse terrestre forestière du Canada chaque année, et la régénération des forêts est nécessaire après la récolte. Le niveau de la récolte de bois est, en moyenne, inférieur de plus de 30 % à l'approvisionnement en bois jugé durable par les régimes provinciaux et territoriaux.

Environ 65 % de la superficie forestière totale du Canada est considérée comme étant gérée, et 91 % de ces terres sont assujetties à des plans de gestion à long terme. De plus, la superficie des terres forestières au Canada couvertes par des régimes de certification vérifiés de façon indépendante, qui complètent les régimes de réglementation provinciaux, territoriaux et fédéraux, a augmenté de 11 % de 2011 à 2016.

En vertu de la loi, toutes les zones récoltées sur les terres de la Couronne provinciale doivent être régénérées avec succès. Bien que les exigences particulières diffèrent d'une administration à l'autre, elles portent généralement sur des attributs clés comme la composition des espèces, la classe d'âge et le type de forêt. La tendance dans le domaine de la régénération des terres forestières par la plantation et l'ensemencement suit généralement la tendance en ce qui concerne la récolte, et 11 % de plus de terres forestières ont été plantées et ensemencées en 2015 qu'en 2011.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS MONDIAUX D'AICHI

L'objectif 6 du Canada contribue à l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs mondiaux d'Aichi, y compris les objectifs 4 (production et consommation durables), 5 (réduction de l'appauvrissement des habitats) et 7 (gestion durable des zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture). Ces objectifs sont directement reliés à l'Ensemble mondial des indicateurs forestiers de base mis au point par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ainsi qu'aux Objectifs de développement durable des Nations Unies, qui comprennent la gestion durable des forêts.

Le Canada participe activement à un certain nombre d'initiatives mondiales, comme le Réseau international de forêts modèles et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Le Canada a aussi conclu des accords officiels et non officiels sur les forêts avec la République populaire de Chine, la République de Corée, le Chili, le Mexique, l'Indonésie et d'autres pays.

Le Canada contribue également à un certain nombre d'initiatives multilatérales liées aux forêts, comme le Fonds vert pour le climat, le Fonds de partenariat pour le carbone forestier, le Fonds d'assistance technique du Fonds biocarbone et le Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités, et d'autres initiatives semblables dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Forêt boréale du Canada. © iStock.

OBJECTIF 7 DU CANADA

D'ici 2020, les paysages exploités agricoles fournissent un niveau stable ou amélioré de biodiversité et de capacité d'habitat.



À PROPOS DE L'OBJECTIF

La production agricole est inextricablement liée aux services écosystémiques assurés par la biodiversité, comme le cycle des nutriments, la formation de sol, la purification de l'eau et la pollinisation. Les zones agricoles au Canada renferment souvent d'importants types d'habitats pour la faune, y compris les terres cultivées, les pâturages, les prairies et les terres humides.

Les changements dans la capacité des terres agricoles du Canada à soutenir les besoins en matière d'habitat des espèces sauvages sont généralement associés aux changements dans l'utilisation de ces terres, certaines étant plus favorables à la faune que d'autres.

La poursuite des efforts pour améliorer la biodiversité sur les terres agricoles est essentielle pour assurer la durabilité des systèmes naturels, maintenir la quantité d'eau et la qualité de l'eau, soutenir les agents pollinisateurs, améliorer l'habitat des espèces sauvages et permettre aux écosystèmes agricoles de mieux se rétablir après un stress environnemental (p. ex. sécheresse) et de s'y adapter.

PROGRÈS RÉALISÉS À CE JOUR

Dans l'ensemble, le Canada fait des progrès constants vers l'objectif 7. L'un des indicateurs clés utilisés pour évaluer les progrès sur les paysages agricoles exploités est l'indicateur de la capacité d'habitat faunique sur les terres agricoles. Cet indicateur fournit un outil d'évaluation multi-espèces pour comprendre les tendances dans la capacité des paysages agricoles à fournir un habitat. Cette information peut ensuite être utilisée pour éviter une dégradation plus poussée des habitats et encourager des améliorations là où cela est possible.

Récemment, Agriculture et Agroalimentaire Canada a élaboré une version nationale fondée sur l'observation de la Terre de l'indicateur **Capacité d'habitat faunique des terres agricoles**. L'utilisation de ces données, qui sont recueillies chaque année, permet de produire plus rapidement des rapports et de mieux suivre les changements de la couverture terrestre (habitat) et ses effets possibles sur la biodiversité faunique.

Une évaluation utilisant cette méthode a révélé qu'entre 2011 et 2017, la capacité potentielle d'habitat faunique est demeurée stable dans près de 94 % du paysage agricole canadien, tandis qu'elle a augmenté dans 3 % du paysage. Là où des diminutions de la capacité ont été relevées (sur environ 3 % des terres agricoles), elles étaient associées à une augmentation des cultures annuelles, à l'expansion des empreintes urbaines et à l'expansion de l'agriculture entraînant la perte d'arbustes et de boisés.

L'initiative **Partenariat relatif aux espèces** en péril présentes sur les terres agricoles (PEPTA) appuie la communauté agricole pour faciliter le rétablissement des espèces en péril sur les terres agricoles au moyen de mesures d'intendance volontaires. Le PEPTA se concentre sur les terres exploitées à des fins commerciales où se trouvent des individus, un milieu propice ou l'habitat essentiel d'une espèce inscrite en vertu de la Loi sur les espèces en péril. Cette initiative comporte trois grands éléments : ententes/contrats, pratiques de gestion bénéfiques et financement à l'intention des producteurs. Par exemple, en Saskatchewan, les projets du PEPTA appuient l'application de pratiques de pâturage du bétail qui sont bénéfiques pour l'habitat de plusieurs espèces en péril, y compris le Tétras des armoises.

Les plans agroenvironnementaux (PA) sont aussi un outil important pour soutenir la biodiversité dans les paysages agricoles exploités. La planification agroenvironnementale est un outil d'autoévaluation volontaire et confidentiel conçu pour aider les agriculteurs à améliorer leur gestion environnementale. Avec l'aide d'experts, les agriculteurs établissent un PA, qui comprend une liste des risques environnementaux liés aux activités agricoles et un plan d'action détaillant les pratiques de gestion bénéfiques (PGB) nécessaires pour atténuer ces risques.

En général, les agriculteurs qui ont établi un PA sont admissibles à du financement pour réduire les risques cernés et mettre en œuvre les PGB applicables. Le coût du financement est partagé en vertu du cadre stratégique fédéral-provincial-territorial pour l'agriculture du Canada, le Partenariat canadien pour l'agriculture. Les PGB admissibles consistent habituellement en l'établissement ou la gestion de zones tampons riveraines et de boisés; la conversion des terres cultivées marginales en couverture permanente; la plantation ou l'entretien de brise-vent et de haies: la fenaison tardive: et la conservation des milieux humides. des zones tampons constituées de milieux humides et des terres naturelles et seminaturelles, qui soutiennent directement ou indirectement la biodiversité sur les terres agricoles.

Des statistiques plus récentes n'étaient pas disponibles pour le Sixième rapport national du Canada, mais selon l'Enquête sur la gestion agroenvironnementale de 2011, 35 % des fermes au Canada avaient à cette époque un plan agroenvironnemental écrit officiel, ce qui représente 50 % des terres agricoles du Canada. Parmi ces exploitations agricoles, 95 % avaient totalement ou partiellement mis en œuvre les pratiques recommandées dans leur PA.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS MONDIAUX D'AICHI

Les efforts déployés pour améliorer la biodiversité sur les terres agricoles au Canada contribuent de manière importante à la réalisation des objectifs mondiaux d'Aichi, et ce, de plusieurs façons. Par exemple, en contribuant à la réalisation de l'objectif 5 : D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.

En outre, les efforts visant à réduire les taux de perte, de dégradation et de fragmentation des habitats dans les paysages agricoles aident à atteindre l'objectif 7 d'Aichi, s'énonçant comme suit : d'ici 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées de manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.



OBJECTIF 8 DU CANADA

D'ici 2020, toute forme d'aquaculture au Canada est gérée dans le cadre d'un régime scientifique qui préconise l'utilisation durable des ressources aquatiques (y compris les ressources marines, d'eau douce et terrestre) par des moyens qui conservent la biodiversité.



À PROPOS DE L'OBJECTIF

L'aquaculture désigne la culture d'espèces aquatiques à des fins de commercialisation, de transformation, de vente et de consommation. L'industrie de l'aquaculture au Canada est de plus en plus importante pour l'économie du pays. La presque totalité des provinces et territoires canadiens, y compris un grand nombre de régions rurales et côtières et de communautés autochtones, mènent des activités aquacoles.

Des efforts continus, en partenariat avec différents ordres de gouvernement, l'industrie et les groupes autochtones, sont essentiels pour assurer la santé des écosystèmes dans lesquels on pratique l'aquaculture. Un régime fondé sur des données scientifiques qui garantit que les répercussions environnementales sont atténuées au moyen d'une réglementation et d'une gestion efficaces est également essentiel. Ces efforts aideront à favoriser une industrie durable et novatrice qui demeurera concurrentielle à l'échelle mondiale et qui contribuera aux objectifs du Canada en matière de biodiversité.

PROGRÈS RÉALISÉS À CE JOUR

L'approche du Canada pour progresser vers un régime aquacole fondé sur la science d'ici 2020 consiste à établir un cadre réglementaire appuyé par les meilleurs avis scientifiques disponibles. Dans cette optique, en 2013, le Canada a renouvelé le Programme d'aquaculture durable, poursuivant ainsi son engagement en accordant 54 millions de dollars sur cinq ans pour les réformes réglementaires en cours et la recherche scientifique en aquaculture. Ce financement a été renouvelé en 2018 avec un engagement de 22 millions de dollars sur deux ans.

Ces investissements ont appuyé la recherche scientifique, y compris les évaluations de l'incidence de l'aquaculture sur l'abondance et la diversité du saumon rouge sauvage du fleuve Fraser en Colombie-Britannique, ainsi que des travaux sur la capacité de production de mollusques et de crustacés à l'Île-du-Prince-Édouard (voir l'encadré).

La recherche a également éclairé l'élaboration du premier règlement national sur l'aquaculture. Connu sous le nom de *Règlement*

> Le Canada a accru son investissement dans la recherche scientifique en aquaculture dans le cadre du **Programme de recherche sur la** réglementation de l'aquaculture qui, d'une part, finance les recherches visant à faire progresser la compréhension des interactions entre l'aquaculture et l'environnement aquatique et, d'autre part, appuie la mise en place d'un cadre réglementaire destiné à protéger la biodiversité et à accroître la production de poissons et fruits de mer. Dans le cadre de ce programme, des outils scientifiques et réglementaires ont été élaborés ou mis à jour pour tenir compte des répercussions environnementales de l'aquaculture. Les projets de recherche portent sur des enjeux propres aux régions qui découlent des activités aquacoles ou sur ceux qui sont jugés les plus pertinents pour améliorer la gestion au niveau des fermes aquacoles. Par exemple, un projet réalisé en 2015 au lac Diefenbaker, en Saskatchewan, a évalué les répercussions possibles des élevages en cage sur les populations de poissons sauvages dans le but de contribuer à l'élaboration de normes réglementaires et de méthodes d'évaluation. Un autre projet en cours dans le golfe du Saint-Laurent vise à décrire l'étendue et l'effet des interactions entre les activités de mytiliculture et les homards adultes, y compris le mouvement des homards à l'intérieur et autour des sites de mytiliculture, leur disponibilité pour la pêche et l'influence de la mytiliculture sur l'état des homards.

sur les activités liées à l'aquaculture (RAA), ce règlement pris en vertu de la Loi sur les pêches fédérale contient des dispositions qui appuient la prévention de la pollution et visent à réduire au minimum les dommages accessoires au poisson et à son habitat causés par les activités aquacoles.

Les règlements et les normes élaborés pour l'aquaculture sont appliqués principalement au moyen de conditions de permis d'aquaculture. Un exploitant est tenu de mettre en œuvre des plans de gestion de l'exploitation qui comprennent, entre autres, la gestion des maladies et des parasites, la prévention des fuites de poissons d'élevage dans l'environnement, la surveillance environnementale et la prévention du rejet de substances nocives dans les eaux poissonneuses. Les taux de conformité (évalués d'après les accusations portées) étaient de 98 % en 2011-2014 et sont passés à 100 % en 2015-2017³.

Il existe d'autres outils pertinents pour promouvoir l'utilisation durable des ressources aquatiques et la conservation de la biodiversité, par exemple le Code national sur l'introduction et le transfert d'organismes aquatiques de 2017, qui réglemente le déplacement intentionnel d'organismes aquatiques vivants (c.-à-d. poissons, mollusques et crustacés et végétaux) d'un plan d'eau à un autre. Ce Code permet de réduire les risques de propagation non intentionnelle de maladies ou d'organismes nuisibles, de modification de la composition génétique des espèces indigènes ou d'autres effets négatifs sur les écosystèmes environnants.

En outre, un système de rapports publics est en voie d'être créé pour démontrer l'engagement pris par le Canada et la responsabilité de l'industrie à l'égard de la production durable des produits de la mer. L'industrie de l'aquaculture prend également des mesures pour démontrer son engagement à l'égard des objectifs du Canada en matière de biodiversité en adoptant une certification par une tierce partie. Cette certification montre que l'exploitant respecte des normes complètes en matière d'environnement et de salubrité des aliments. À l'heure actuelle, au Canada, toutes les grandes entreprises salmonicoles, ainsi que certaines entreprises de mytiliculture et certains fournisseurs d'aliments pour animaux ont atteint divers niveaux de certification.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS MONDIAUX D'AICHI

Les efforts visant à assurer que l'aquaculture au Canada est gérée de manière durable et qu'elle appuie la conservation de la biodiversité aident à atteindre plusieurs objectifs mondiaux. Par exemple, ce travail soutient directement la production durable conformément à l'objectif 4 d'Aichi, qui demande aux gouvernements, aux entreprises et aux parties prenantes à tous les niveaux de prendre des mesures pour réaliser des plans de production et de consommation durables et de veiller à ce que leurs impacts sur les ressources naturelles soient bien en deçà de limites écologiques sûres.

Ces travaux contribuent également à la réalisation de l'objectif mondial 7 d'Aichi, qui vise à assurer que, d'ici 2020, les zones agricoles, aquacoles et forestières soient gérées de manière durable, assurant ainsi la conservation de la biodiversité.

3. Veuillez noter que la méthodologie associée au calcul de cet indicateur fait actuellement l'objet d'un examen. Si toutes les infractions détectées durant l'inspection des sites (y compris les infractions mineures pour lesquelles aucune accusation n'a été portée) sont incluses, le taux de conformité était de 83 % en 2017-2018. Cette méthode offre un plus haut niveau de granularité et de transparence quant à la conformité de l'industrie aux règlements et normes sur l'aquaculture.

Opération aquacole au Canada. © iStock.

OBJECTIF 9 DU CANADA

D'ici 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés de manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes.



APERÇU DE L'OBJECTIF

Les pêches au Canada offrent une variété d'avantages socioéconomiques, comme la subsistance, des emplois, des loisirs et un accès à des aliments traditionnels.

Toutefois, des pratiques de pêche non durables peuvent compromettre la biodiversité, ainsi que le bien-être à long terme de l'environnement et des communautés qui en dépendent.

Pour que ces avantages persistent, il est important de protéger et de promouvoir la santé des écosystèmes marins et d'eau douce en évitant les pratiques de pêche destructrices, en gérant les prises accessoires, en rétablissant les stocks épuisés et en prévenant la surpêche.

PROGRÈS RÉALISÉS À CE JOUR

Le Canada suit les progrès réalisés vers l'atteinte de l'objectif 9 en évaluant l'état des principaux stocks de poissons et la pêche de ces stocks.

La principale source de données pour ces évaluations est l'Étude sur la durabilité des pêches. Dans le cadre de cette étude annuelle, de l'information est recueillie sur l'état des principaux stocks, le caractère durable des pêches, et les progrès réalisés dans l'application des approches de précaution et la gestion des prises accessoires. L'étude s'appuie sur des rapports d'évaluation des stocks et des documents de recherche qui sont examinés par des pairs.

Les résultats de l'étude suggèrent que le Canada est généralement en voie d'atteindre l'objectif 9 du Canada pour les principaux stocks de poissons. Toutefois, bien que les données sur les prises soient généralement exhaustives, les détails sur les espèces de prises accessoires ne sont pas bien compris. De plus, les politiques du **Cadre pour la pêche durable** (voir l'encadré) mettent principalement l'accent sur la gestion des risques découlant d'une seule pêche et non à l'échelle de toutes les pêches et de tous les stocks dans un écosystème défini.

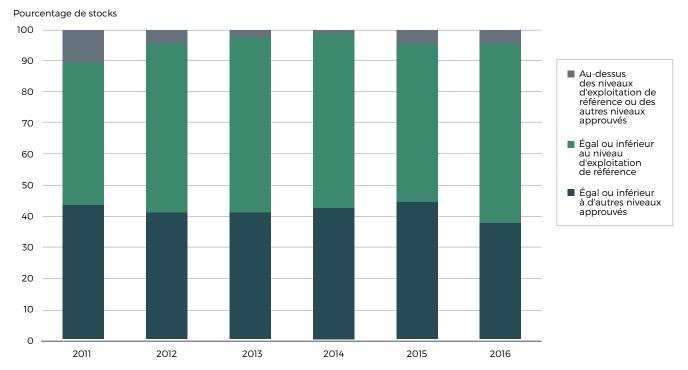
Des travaux supplémentaires sont donc nécessaires pour élaborer une méthodologie de gestion des pêches et des stocks à l'aide d'approches fondées sur les écosystèmes. Des efforts doivent par ailleurs être déployés pour tenir compte du rôle des espèces fourrage dans un écosystème lors de l'établissement des prises admissibles pour une population de poissons-fourrage.

Le Cadre pour la pêche durable du Canada correspond au cadre stratégique national en matière de gestion des pêches à l'appui de la conservation et de l'utilisation durable des ressources marines. Dans ce cadre, les politiques sont conçues pour atténuer les risques que les pêches peuvent poser pour les espèces cibles, les prises accessoires, l'habitat benthique et d'autres éléments de l'écosystème. Les politiques sont appliquées aux pêches en utilisant les meilleures données scientifiques disponibles, et les progrès sont surveillés et évalués. Dans son ensemble, le Cadre pour la pêche durable établit la base d'une approche axée sur les écosystèmes et sur la précaution qui s'applique à la gestion des pêches au Canada.

Lorsque l'étude détermine que l'abondance d'un stock de poissons est passée à un niveau critique (un seuil biologique précis), il faut mettre en place un plan visant à rétablir le stock à des niveaux plus sains. En 2017, le Canada s'est engagé à achever des plans de rétablissement de 19 stocks de poissons prioritaires sur quatre ans. Le rétablissement des stocks contribuera à l'augmentation et au maintien de la biodiversité des ressources halieutiques marines du Canada. Reconnaissant que cet engagement exige des mesures continues et progressives, à l'automne 2018, le gouvernement du Canada a annoncé un financement supplémentaire pour appuyer la mise en œuvre de l'évaluation des stocks et des efforts de rétablissement des stocks de poissons prioritaires en vertu d'une Loi sur les pêches renouvelée.

Le Canada a accompli des progrès considérables pour gérer les répercussions des pêches sur les

Principaux stocks récoltés par rapport aux niveaux approuvés, Canada, 2011 à 2016



Remarque: Le niveau d'exploitation de référence est un taux de récolte que l'on estime comme étant durable sur le plan biologique, basé sur une évaluation analytique des données historiques de productivité des stocks. Lorsque les niveaux d'exploitation de référence ne sont pas disponibles, d'autres niveaux approuvés sont établis. Les comparaisons entre années devraient être effectuées avec prudence étant donné que la liste des principaux stocks a changé.

Source : Pêches et Océans Canada (2017) Étude sur la durabilité des pêches. (Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement)

zones d'habitat benthique marin au moyen de fermetures de pêches. Il a aussi été déterminé que les nombreuses fermetures de zones de pêche du Canada sont d'autres mesures de conservation efficaces fondées sur les zones, qui contribuent à la réalisation de l'objectif 1 du Canada et de l'objectif 11 d'Aichi.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS MONDIAUX D'AICHI

Les mesures décrites ci-dessus aident à atteindre l'objectif 6 d'Aichi, qui vise à assurer que tous les stocks de poissons et d'invertébrés et toutes les plantes aquatiques sont gérés et récoltés de façon durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes.

Le Canada participe également à un certain nombre de forums internationaux visant à appuyer la durabilité mondiale dans la gestion des pêches. Par exemple, il participe à de multiples organisations régionales de gestion des pêches ainsi qu'à la Commission des pêches du Pacifique Nord, et il est observateur auprès d'autres commissions, dont la North Atlantic Marine Mammal Commission et l'International Whaling Commission.

Le Canada est membre du Comité des pêches de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, qui formule des recommandations aux gouvernements, aux organismes régionaux de pêche, aux organisations non gouvernementales, aux travailleurs du secteur des pêches et à la communauté internationale sur les questions internationales de pêche et d'aquaculture. Le Canada est également en voie de ratifier l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port (PSMA) de 2009 visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), qui établit des normes minimales mondiales applicables aux mesures de ressort que les États du port doivent prendre lorsqu'un navire étranger, reconnu ou soupçonné d'avoir participé ou contribué à des activités de pêche illicites, non déclarées ou non réglementées, cherche à entrer dans un port pour débarquer des prises ou utiliser les services portuaires.

OBJECTIF 10 DU CANADA

D'ici 2020, les niveaux de pollution dans les eaux canadiennes, y compris la pollution provenant d'un excès d'éléments nutritifs, sont réduits ou maintenus à des niveaux qui permettent des écosystèmes aquatiques sains.



À PROPOS DE L'OBJECTIF

La qualité de l'eau est essentielle aux lacs, rivières et écosystèmes marins sains. De l'eau propre offre un habitat essentiel aux plantes et aux animaux aquatiques, est cruciale pour la survie des humains, et sert à de nombreuses fins commerciales et industrielles. De plus, elle est au cœur de nombreuses activités récréatives.

Les polluants pénètrent dans les plans d'eau de différentes façons : rejets industriels et municipaux, ruissellement, déversements et dépôts de polluants atmosphériques. En outre, certains nutriments qui sont importants pour la santé des écosystèmes aquatiques peuvent devenir des polluants à des concentrations élevées. Par exemple, lorsque des substances comme des nitrates et des phosphates sont déversées dans des systèmes aquatiques, une croissance excessive de plantes aquatiques et d'algues peut entraîner la prolifération d'algues.

Il est donc nécessaire de prendre des mesures pour réduire la pollution des eaux canadiennes, afin de soutenir la biodiversité aquatique, de protéger les ressources en eau du Canada et de garantir que les services écosystémiques essentiels dont dépendent les gens, comme l'eau propre, demeurent disponibles partout au pays.

PROGRÈS RÉALISÉS À CE JOUR

Le Canada progresse vers l'objectif 10 du Canada, quoique plus lentement que prévu. À l'échelle nationale, le Canada suit l'évolution de la qualité de l'eau à l'aide de divers indicateurs. Une évaluation de l'**indicateur national de la qualité de l'eau douce** montre que plus de 80 % des sites au pays se classent parmi les catégories satisfaisante-bonne-excellente. Aucuns changements à la qualité de l'eau douce n'ont été décelés pour la plupart des sites, mais une amélioration de la qualité a été constatée pour 10 % des sites et la qualité était à peu près la même ou se détériorait pour environ le même nombre de sites.

L'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs est un important cadre binational visant à restaurer, à protéger et à conserver la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème dans le bassin hydrographique commun des Grands Lacs. Dans le cadre de l'Accord. le Canada et les États-Unis ont convenu de prendre des mesures concertées et coordonnées pour relever les principaux défis environnementaux d'intérêt commun. Par exemple, en 2016, le Canada et les États-Unis ont établi des objectifs ciblés pour réduire les charges en phosphore dans le lac Érié et se sont engagés à élaborer, d'ici 2018, des plans d'action nationaux pour atteindre ces cibles. Les deux pays travaillent en collaboration pour réduire les produits chimiques sources de préoccupations mutuelles, comme le mercure et les ignifugeants, et font des progrès dans la gestion des sédiments contaminés dans les secteurs préoccupants. De plus, des plans d'action et d'aménagement panlacustres binationaux en vue du rétablissement et de la protection de chacun des Grands Lacs sont publiés tous les cinq ans. Le Canada investit des dizaines de millions de dollars dans des programmes régionaux et nationaux qui appuient la remise en état et la protection des Grands Lacs. Cela comprend une somme supplémentaire de 44,84 millions de dollars annoncée en 2017 pour l'Initiative de protection des Grands Lacs.

Les résultats sont semblables à l'échelle régionale. L'objectif 10 porte notamment sur les concentrations de phosphore dans les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent. Dans les Grands Lacs, les progrès ont été inégaux : les niveaux de phosphore dans le lac Érié sont trop élevés, mais ils diminuent; dans le lac Supérieur, les niveaux sont bons et stables; alors que dans le lac Huron, le lac Ontario et la baie Georgienne, les niveaux de phosphore sont trop bas et s'épuisent.

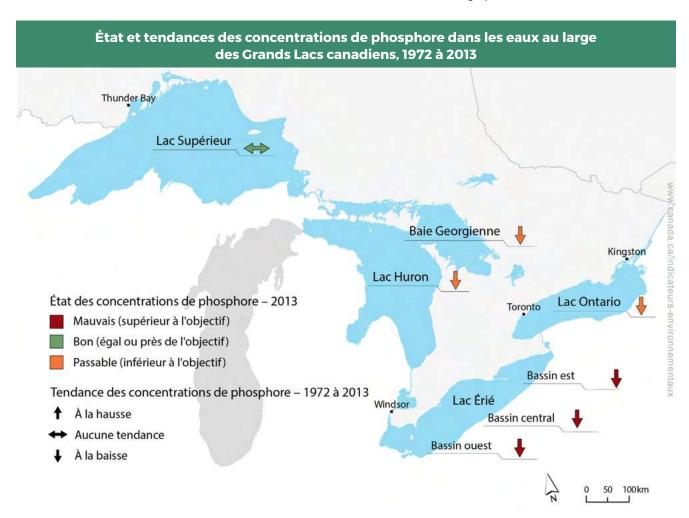
Les concentrations de phosphore et d'azote dans le fleuve Saint-Laurent sont généralement trop élevées.

Le Canada effectue d'importants investissements dans des programmes régionaux et nationaux afin de soutenir le rétablissement et la qualité de l'eau, en particulier dans les Grands Lacs (voir l'encadré). Par exemple, l'Initiative de protection des Grands Lacs a reçu 44,84 millions de dollars supplémentaires dans le cadre du budget de 2017, tandis que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de l'Ontario ont récemment élaboré un plan d'action national conjoint pour réduire les charges de phosphore dans le lac Érié.

Parmi les autres politiques canadiennes qui y contribuent, mentionnons les efforts continus visant à réduire les dépôts acides et à éviter les charges critiques d'acidité qui entraînent des effets néfastes à long terme sur les écosystèmes et la biodiversité.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS MONDIAUX D'AICHI

Les mesures visant à atteindre l'objectif 10 du Canada contribuent à l'atteinte de l'objectif 8 d'Aichi, qui prévoit que la pollution, y compris celle causée par l'excès d'éléments nutritifs aura été ramenée à des niveaux qui ne sont pas défavorables à la fonction des écosystèmes et à la diversité biologique d'ici 2020.



Remarque: La qualité de l'eau dans les régions au large des côtes d'un lac est considérée bonne lorsque l'eau offre un milieu trophique sain. Les lacs dans lesquels les concentrations de phosphore se situent sous les objectifs et des effets négatifs sur la chaîne alimentaire au large ont été observés sont classés passables. Lorsque les concentrations de phosphore dépassent les objectifs, l'état du lac est classé mauvais. Les tendances à long terme ont été évaluées par régression linéaire afin de montrer l'évolution des concentrations de phosphore dans les zones du large des lacs depuis 1972.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2016) Programme de surveillance des Grands Lacs. (Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement)

OBJECTIF 11 DU CANADA

D'ici 2020, les voies d'invasion des espèces exotiques envahissantes sont identifiées, et des plans d'intervention ou de gestion fondés sur les risques sont en place dans le cas des voies d'invasion et des espèces prioritaires.



À PROPOS DE L'OBJECTIF

Selon l'Union internationale pour la conservation de la nature, les espèces exotiques envahissantes représentent la menace la plus importante pour la biodiversité, après la perte d'habitat. Les espèces exotiques envahissantes sont des espèces végétales et animales ou des microorganismes qui se sont établis dans des milieux hors de leur habitat typique. Des exemples bien connus au Canada en sont la salicaire commune, la maladie hollandaise de l'orme, le crabe vert, la moule zébrée et l'agrile du frêne.

Les espèces envahissantes sont souvent introduites par le biais de biens importés, ou en tant que passagers clandestins dans la cale de navires, ou encore par des maladies fauniques. Puisque, bien souvent, elles n'ont pas de prédateurs naturels dans leur nouvel environnement, leur population peut augmenter sans frein et causer d'importants dommages à l'habitat et aux sources de nourriture des espèces indigènes, ainsi que nuire aux économies régionales, aux activités récréatives et aux collectivités locales.

Le nombre d'espèces envahissantes est en augmentation au Canada. En 2015, environ le quart de toutes les plantes vasculaires étaient exotiques, ainsi que de nombreuses espèces d'insectes, d'oiseaux, de mammifères et de poissons d'eau douce. Il est donc urgent d'améliorer notre compréhension de ces espèces et de leurs déplacements, et d'éviter leur introduction et leur propagation.

Le Règlement sur les espèces aquatiques **envahissantes** a été établi pour fournir un ensemble d'outils réglementaires en vertu de la *Loi sur les pêches* du gouvernement fédéral. Il vise à prévenir l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes dans les eaux canadiennes et à contrôler et gérer leur établissement et leur propagation, une fois qu'elles sont introduites. Il complète les pouvoirs fédéraux et provinciaux existants et est mis à jour régulièrement. De nombreuses administrations ont également des stratégies ou des règlements pour prévenir, détecter et éliminer les espèces envahissantes (p. ex., Manitoba, Colombie-Britannique, Alberta, Ontario, Québec). Il s'agit, par exemple, de programmes d'inspection obligatoire des embarcations et de programmes d'éducation du public qui ciblent les plaisanciers (p. ex., « laverdrainer-sécher ») et l'industrie des pêcheurs à la ligne et des aquariums (p. ex., « ne le relâchez pas ») visant à freiner la propagation des espèces aquatiques envahissantes. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que d'autres partenaires, travaillent également ensemble dans le cadre de cadres de collaboration pour mettre un terme à la propagation transfrontalière des espèces aquatiques envahissantes.

PROGRÈS RÉALISÉS À CE JOUR

Le Canada est en voie d'atteindre l'objectif 11 grâce aux efforts collectifs de tous les gouvernements visant à déterminer les voies d'entrée hautement prioritaires des espèces envahissantes au Canada, à améliorer les cadres de réglementation nationaux et régionaux et à lancer des efforts d'éducation et de sensibilisation pour réduire l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes.

En général, les voies d'introduction des EEE au Canada sont maintenant bien comprises. Par exemple, l'eau de ballast est considérée comme une voie prioritaire pour les espèces aquatiques. Par conséquent, le Canada a renforcé le régime de réglementation des eaux de ballast et élabore des modifications à ces règlements pour aider à mettre en œuvre la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires, qui est entrée en vigueur en 2017.

Depuis 2014, le Canada a continuellement renforcé son cadre de réglementation national pour prévenir et contrôler les espèces envahissantes (*voir l'encadré*).

Des plans nationaux sont également en cours d'élaboration pour les espèces prioritaires comme la carpe asiatique, l'agrile du frêne et la moule zébrée, tandis que des recherches sont en cours pour éclairer l'élaboration de stratégies de lutte biologique pour les espèces exotiques envahissantes établies.

Un certain nombre d'organismes fédéraux travaillent ensemble sur les EEE. Par exemple, l'Agence canadienne d'inspection des aliments s'efforce d'atténuer les risques pour les ressources végétales canadiennes découlant des importations. De plus, l'Agence des services frontaliers du Canada exerce des fonctions essentielles comme l'inspection des matériaux (p. ex., emballage en bois, marchandises en présence de sol) et la certification des exportations de produits clés et elle collabore avec des partenaires nationaux et internationaux pour gérer les risques associés à l'expédition.



Affiche publique sur le maintien de la qualité de l'eau dans les lacs et les rivières du Québec.

> © Agence de Bassin Versant des 7.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux prennent également des mesures pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes. Un certain nombre de ces gouvernements, dont l'Ontario, le Manitoba et le Québec, ont adopté des lois ou des règlements pour lutter contre les espèces envahissantes. De plus, l'Ontario et la Colombie-Britannique ont mis en place des plans stratégiques pour améliorer leurs capacités de détection précoce et d'intervention rapide.

Un certain nombre d'efforts régionaux complètent ces initiatives. Par exemple, la Western Inter-Provincial-Territorial Agreement for Coordinated Regional Defense Against Invasive Species (accord interprovincial-territorial sur la défense régionale coordonnée contre les espèces envahissantes de l'Ouest) a été signée par la Colombie-Britannique, l'Alberta,

la Saskatchewan, le Manitoba et le Yukon en 2016, et le Canada et les États-Unis ont mis à jour l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs en 2012 pour y ajouter de nouvelles dispositions visant les espèces aquatiques envahissantes, y compris la détection précoce et l'intervention rapide, un programme de déversement des eaux de ballast et des évaluations des risques pour identifier les espèces à risque élevé.

La coopération à l'échelle nationale demeure forte à cet égard. Tout récemment, en 2017, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité ont approuvé la création d'un Comité national permanent sur les espèces exotiques envahissantes qui s'emploiera à améliorer la prévention et la gestion des EEE au Canada.

Des conseils multisectoriels et multilatéraux ont été établis dans la plupart des provinces et des territoires. Le Conseil canadien sur les espèces envahissantes a pris des mesures pour accroître la sensibilisation et l'éducation à l'échelle nationale et régionale afin de changer les comportements et de réduire les voies de propagation des espèces envahissantes. Ces efforts visent notamment les plaisanciers, les pêcheurs à la ligne et l'industrie des animaux de compagnie et des aquariums.

Toutefois, il reste encore du travail à faire. Les EEE demeurent une menace sérieuse pour la biodiversité, l'économie et la santé humaine au Canada. Des efforts soutenus et accrus sont nécessaires pour améliorer la surveillance, les diagnostics et les mesures d'intervention en cas d'urgence, pour assurer la mise en œuvre complète de plans d'intervention et de gestion et pour examiner les nouvelles voies pour la dispersion transfrontalière depuis les États-Unis.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS MONDIAUX D'AICHI

Les efforts nationaux du Canada sur les EEE contribuent à l'objectif 9 d'Aichi, qui stipule que d'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées, et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

Le Canada collabore également avec plusieurs organisations phytosanitaires internationales et partenaires commerciaux pour réduire les risques d'introduction d'EEE à partir de produits importés et pour veiller à ce que des normes et des lignes directrices harmonisées soient en place. La participation, la collaboration et la sensibilisation accrues à l'échelle internationale ainsi que la conformité aux politiques et aux règlements sont essentielles à la gestion des espèces envahissantes à l'échelle mondiale.



EN VEDETTE : STRATÉGIE MONDIALE POUR LA CONSERVATION DES VÉGÉTAUX

Aperçu

La Stratégie mondiale pour la conservation des végétaux (SMCV) a été élaborée dans le cadre de la CDB afin de sensibiliser la population aux menaces auxquelles sont confrontés les végétaux dans le monde entier et de fournir un cadre d'action. Elle comprend 16 objectifs mondiaux à atteindre d'ici 2020.

Approche du Canada

Plusieurs des objectifs nationaux de biodiversité du Canada contribuent à la réalisation de la stratégie. Les objectifs de 2020 du Canada correspondent directement à 11 des 16 objectifs mondiaux de la SMCV, tout en couvrant un certain nombre de domaines au-delà de ceux abordés dans la Stratégie mondiale.

Principaux Progrès réalisés

Le Canada contribue à l'atteinte des objectifs mondiaux en matière de conservation des végétaux au moyen de diverses initiatives.

Par exemple, le Canada compile une flore en ligne de tous les végétaux connus et contribue au projet **Flora of North America**, qui comprend environ les deux tiers de la flore du Canada à ce jour. Des renseignements sur les espèces végétales sont également disponibles dans le **Registre public des espèces en péril**. La situation des espèces sauvages au Canada, y compris la flore, est évaluée tous les cinq ans et mise à la disposition du public et des décideurs dans le cadre des **rapports Espèces sauvages**.

Par exemple, alors qu'environ 70 % des espèces de plantes vasculaires classées sont classées comme « non menacées », ce groupe compte le plus grand nombre d'espèces en péril, avec 1 157 espèces.

Pour faire progresser la conservation des végétaux, le Canada a mis en place des efforts solides pour contrer les menaces associées aux espèces exotiques envahissantes et participe activement à la CITES. La CITES met l'accent sur la lutte contre la récolte illégale et le commerce international illégal d'espèces végétales.

De plus, de nombreux processus de planification des aires protégées en cours au Canada tiennent compte de la représentation écologique, y compris des espèces végétales. Les jardins botaniques et les arboretums participent également activement à la protection des aires naturelles – au moins 1 630 hectares d'aires naturelles sont gérés par des jardins botaniques au Canada.

Le Canada cherche à appuyer l'éducation et la sensibilisation du public à la diversité végétale par l'intégration des considérations liées à la biodiversité dans les programmes scolaires, l'appui aux programmes de surveillance citoyenne comme AttentionFlore et l'établissement de liens entre les jardins botaniques et d'autres organisations aux réseaux nationaux, régionaux et internationaux. Le Canada appuie également les efforts déployés par les collectivités autochtones pour protéger, préserver, transmettre et utiliser les connaissances autochtones liées aux ressources végétales.

OBJECTIF 12 DU CANADA

D'ici 2020, l'utilisation coutumière par les peuples autochtones des ressources biologiques est maintenue, de manière compatible avec leur conservation et leur utilisation durable.



À PROPOS DE L'OBJECTIF

Depuis des milliers d'années, les peuples autochtones du Canada dépendent des terres et des eaux pour combler leurs besoins physiques, sociaux, culturels et spirituels. Les peuples autochtones continuent d'entretenir des relations culturelles intimes avec ces écosystèmes par l'entremise d'activités coutumières comme la chasse, la pêche et le piégeage.

L'utilisation coutumière des ressources biologiques est protégée par les droits ancestraux et issus de traités, qui sont reconnus et confirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle du Canada*. Les traités modernes qui couvrent plus de 50 % de la masse terrestre du Canada reconnaissent également le rôle des peuples autochtones dans l'exploitation des ressources fauniques, la création et la gestion des parcs nationaux et des aires de conservation, ainsi que la gestion des ressources naturelles. Un nombre croissant d'ententes avec les gouvernements de la Couronne permettent aux collectivités autochtones d'assumer la gestion des ressources biologiques, y compris les décisions sur l'utilisation coutumière.

L'objectif 12 du Canada et les indicateurs utilisés pour rendre compte des progrès ont été élaborés en collaboration avec des représentants des gouvernements et des organisations des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

PROGRÈS RÉALISÉS À CE JOUR

Au moment de la rédaction du rapport, les données disponibles étaient limitées pour évaluer les progrès clairs vers l'atteinte de l'objectif 12 du Canada. Toutefois, l'information provenant de diverses sources confirme que les Premières Nations, les Inuits et les Métis participent activement à de multiples activités qui font la promotion de pratiques coutumières compatibles avec la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Parmi celles-ci figurent divers types de récolte d'aliments, l'enseignement des compétences et des connaissances coutumières et les pratiques de gestion des écosystèmes.

L'un des indicateurs associés à cet objectif est le nombre de ménages participant à des activités traditionnelles. Les résultats de la plus récente **Enquête auprès des peuples autochtones**, une source de données clé, n'avaient pas encore été diffusés avant l'achèvement du 6° Rapport national du Canada à la Convention sur la diversité biologique. Cependant, l'Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement chez les Premières Nations menée par l'Université d'Ottawa, l'Université de Montréal et l'Assemblée des Premières Nations montre qu'en moyenne, dans plusieurs provinces, 65 % des ménages de Premières Nations dans les réserves participent à des activités de récolte traditionnelles.

Même si les données n'étaient pas disponibles pour les populations inuites ou métisses, les résultats de l'**Enquête régionale sur la santé** des Premières Nations (disponible en anglais seulement), publiée par le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations en 2018. laissent entendre qu'il y a eu une légère baisse du taux de participation aux activités traditionnelles chez les ménages des Premières Nations vivant dans les réserves. À titre d'exemple, 18 % des participants à l'enquête ont déclaré avoir pratiqué la chasse ou le piégeage au cours des trois mois précédant l'enquête, comparativement à 22 % en 2010. Des tendances similaires ont été observées pour la pêche, le canotage et la cueillette de baies.

En même temps, les résultats de l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations suggèrent que les ménages des Premières Nations vivant dans les réserves consomment de plus en plus d'aliments traditionnels comme les gros animaux terrestres, les poissons d'eau douce, les oiseaux considérés comme gibier, les baies et la bannique. Dans la plus récente enquête, 96 % des adultes ont déclaré avoir récemment consommé des aliments traditionnels, comparativement à 85 % en 2010. L'enquête a révélé des tendances de consommation semblables chez les jeunes et les enfants vivant dans les réserves.

De nouvelles données devraient être disponibles sous peu pour les populations inuites. L'Enquête sur la santé au Nunavik et l'Enquête sur la santé des Inuits fourniront de l'information sur la consommation d'aliments traditionnels dans les régions inuites.

Les études de cas sont des sources d'information très précieuses pour la production de rapports sur l'objectif 12 du Canada. Un certain nombre d'initiatives importantes visant à maintenir et à accroître l'utilisation coutumière ont été identifiées et documentées par des études de casé. Par exemple, le projet Nuluaq s'attaque à la crise d'insécurité alimentaire des Inuits en faisant la promotion d'initiatives communautaires qui appuient la consommation d'aliments provenant de la terre.

D'autres initiatives sont axées sur la transmission des enseignements d'une génération à l'autre afin de maintenir ou de faire revivre des pratiques culturelles anciennes. En Nouvelle-Écosse, les apprentis des Premières Nations peuvent apprendre à fabriquer un canot traditionnel mi'kmaq en écorce de bouleau au centre culturel de Milbrook. Au Manitoba, la Fédération des Métis du Manitoba organise des cercles de perlage de fleurs et des ateliers de tannage de peaux de bison pour encourager la participation continue à ces activités.

De plus, il existe de nombreux exemples de collaboration entre le gouvernement du Canada et les peuples autochtones à l'appui de la gestion des terres et des ressources, y compris le rétablissement des espèces en péril. Grâce aux programmes de gardiens dirigés par les Autochtones (voir l'encadré) et à d'autres initiatives comme la restauration des jardins de palourdes par les Salish de la côte, les peuples autochtones continuent de jouer un rôle crucial en tant que gardiens des terres et des eaux.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS MONDIAUX D'AICHI

Les progrès réalisés dans ce domaine contribuent à l'atteinte de l'objectif 18 d'Aichi, qui exige le respect des connaissances, des innovations et des pratiques traditionnelles des collectivités autochtones et locales.

4. Veuillez consulter le rapport supplémentaire sur l'<u>objectif 12</u> <u>du Canada</u>, annexé au Sixième rapport national du Canada, pour obtenir la série complète des études de cas.

Il existe de nombreux programmes de gardi**ens autochtones** au pays. Ces programmes permettent aux collectivités autochtones de gérer leurs terres, leurs eaux et leurs glaces conformément aux lois et aux valeurs traditionnelles ou coutumières. Les gardiens sont les « yeux et les oreilles sur le terrain » pour surveiller la santé écologique, entretenir les sites culturels et protéger les zones et les espèces sensibles. Par exemple, la Première Nation des Dénés Lutsel K'e a créé le programme Ni hat'ni Dene « Dene Watching the Land » pour appuyer l'intendance dans la réserve de parc national Thaidene Nene proposée. Les Dénés Ni hat'ni travaillent en toute saison comme intendants de la terre. Cela comprend la surveillance de la santé écologique, le maintien de l'intégrité des sites culturels, la prestation de services d'interprétation et la transmission des connaissances aux jeunes générations. En 2017, le gouvernement fédéral a annoncé un financement de 25 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer un programme pilote de gardiens autochtones. L'objectif de ce programme est de contribuer à la conservation de la nature, d'établir des partenariats avec les peuples autochtones et de faire progresser la réconciliation. Des volets de financement distincts pour les Premières Nations, les Inuits et la Nation métisse visent à fournir les « semences » nécessaires pour aider à établir un réseau national, à renforcer les programmes de gardiens existants et à préparer les nations et les collectivités autochtones à lancer d'autres programmes de gardiens autochtones.

De plus, le Canada joue un rôle actif à l'échelle internationale pour promouvoir la participation des peuples autochtones à la Convention sur la diversité biologique. Le Canada fait également régulièrement participer les peuples autochtones aux réunions de la CDB en sollicitant leurs commentaires dans la préparation des positions canadiennes sur les enjeux et en encourageant la participation des Autochtones aux délégations canadiennes à ces réunions.

Camp de chasse autochtone.

© Pat Kane.

OBJECTIF 13 DU CANADA

D'ici 2020, des mécanismes novateurs visant à favoriser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont élaborés et mis en application.



À PROPOS DE L'OBJECTIF

Pour réussir à protéger la biodiversité, il est nécessaire de disposer d'une vaste gamme de stratégies et d'outils capables de stimuler l'innovation et de favoriser des partenariats avec divers groupes au Canada, comme par exemple des approches concertées ou multisectorielles en matière de conservation de la biodiversité. On peut également utiliser des instruments économiques en tant qu'incitatifs pour encourager les propriétaires fonciers à adopter des pratiques de conservation significatives ou pour décourager les pratiques qui ont des répercussions néfastes sur les écosystèmes.

Le Canada a un solide bilan en matière d'innovation et d'expérience pour ce qui est d'élargir la « boîte à outils » de la conservation afin d'atteindre les objectifs en matière de biodiversité. Les efforts déployés pour atteindre l'objectif 13 du Canada accéléreront ces efforts et encourageront leur adoption à grande échelle partout au pays.

PROGRÈS RÉALISÉS À CE JOUR

Le Canada est en voie d'atteindre cet objectif. Un éventail de mécanismes novateurs sont appliqués par les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones, les organisations de l'industrie et les organisations non gouvernementales. Ils sont souvent caractérisés par des partenariats entre les ordres de gouvernement et divers organismes et groupes.

Plusieurs exemples de mécanismes novateurs sont résumés ci-dessous⁵.

1. Mécanismes de génération de revenus comme les prélèvements municipaux et les fonds renouvelables.

Les nouveaux modèles comprennent de nouveaux mécanismes de génération de revenus,

La Municipal Natural Assets Initiative aide les administrations locales à « rendre compte » de la nature. Elle fournit de l'expertise pour déterminer, valoriser et rendre compte des actifs naturels comme les terres humides dans les programmes municipaux de planification financière et de gestion des actifs. Les projets pilotes menés dans diverses municipalités du Canada ont montré que ces actifs naturels offrent des services équivalents aux solutions techniques et qu'ils résistent aux changements climatiques ou à l'intensification du développement. Par exemple, l'aquifère de la ville de Gibsons, en Colombie-Britannique, assure le stockage et la filtration naturels de l'eau, tout en fournissant de l'eau potable si pure qu'elle répond aux normes sanitaires sans traitement chimique.

comme les obligations vertes. Une obligation verte est un titre de créance émis pour obtenir du capital à l'appui de mesures visant à régler des problèmes environnementaux clés comme les changements climatiques ou la conservation de la biodiversité. Le Fonds d'obligations vertes de la Ville d'Ottawa, créé en 2017, est le premier fonds d'obligations vertes municipales émis au Canada. Bien que les premiers revenus seront investis dans le projet de train léger sur rail d'Ottawa (destiné en partie à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport à l'échelle de la ville), on prévoit qu'à long terme, les revenus seront investis dans des projets comme la restauration des forêts et des terres humides.

2. Crédits de conservation comme les réserves d'habitats et l'échange de crédits de qualité de l'eau.

Les crédits de conservation sont des mécanismes par lesquels les effets négatifs des activités de développement peuvent être compensés

5. Veuillez consulter le rapport supplémentaire sur l'**objectif 13** du Canada, annexé au Sixième rapport national du Canada, pour obtenir la série complète des études de cas (disponsible en anglais seulement).

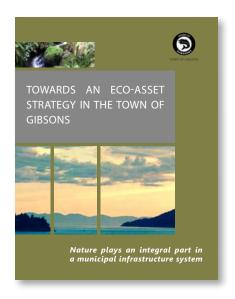
par des activités d'atténuation. Par exemple, l'Office de protection de la nature de la région du lac Simcoe a mis sur pied une initiative d'échange de crédits de qualité de l'eau afin d'aider à atteindre ses objectifs en matière de rejet de phosphore provenant des eaux pluviales. Lorsque l'objectif de zéro rejet de l'Office n'est pas réalisable sur un site particulier du bassin hydrographique, des mesures de compensation peuvent être prises, comme l'aménagement de terres humides artificielles, la restauration des berges ou d'autres technologies de développement à faible impact.

3. Instruments fiscaux comme des incitatifs financiers et des programmes à frais partagés.

Plusieurs programmes d'incitatifs fiscaux sont en place pour encourager la protection des terres privées. Par exemple, le Natural Area Protection Tax Exemption Program (NAPTEP) est un mécanisme d'exonération fiscale administré par Islands Trust de la Colombie-Britannique, qui accorde aux propriétaires fonciers une exemption annuelle de 65 % de l'impôt foncier pour les zones naturelles admissibles de leur propriété privée protégées par une clause de conservation du NAPTEP.

4. Outils de planification de l'aménagement des terres et de la conservation.

Divers outils de planification novateurs sont mis en œuvre partout au pays, par exemple le plan marin de Haida Gwaii, qui a été élaboré conjointement par le Conseil de la Nation haïda et la province de la Colombie-Britannique afin de démontrer comment arriver à un développement économique durable au moyen d'une approche de gestion écosystémique. La composante spatiale du plan comprend le zonage pour la protection des riches valeurs écologiques, culturelles et sociales de la région. De nombreuses collectivités autochtones mènent des initiatives semblables de planification de l'utilisation des terres et des milieux marins. Par exemple, la Première Nation des Dénés du Sahtu a élaboré un plan d'aménagement des terres complet qui comprend des zones de protection fondées sur les valeurs écologiques et culturelles, ainsi que des zones d'utilisation générale.



Page de couverture du rapport «Towards an Eco-Asset Strategy in the Town of Gibsons». © La ville de Gibsons.

5. Initiatives volontaires/multipartites.

Des mécanismes volontaires, comme des programmes de certification pour l'industrie forestière, fournissent un incitatif volontaire axé sur le marché visant à ce que les utilisateurs des ressources s'engagent dans une gestion durable. Mistik Management Inc., par exemple, est une société détenue et co-contrôlée par des Autochtones qui gère une zone de 1,9 million d'hectares en vertu d'un accord d'aménagement forestier dans les forêts boréales du nord-ouest de la Saskatchewan. Son engagement et son respect des normes volontaires internationales du Forest Stewardship Council ont permis d'obtenir des résultats importants en matière de conservation de la biodiversité, d'utilisation durable et de résultats sociaux et économiques pour les collectivités autochtones de cette région.

6. Autres politiques et programmes (voir l'exemple dans l'encadré).

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS MONDIAUX D'AICHI

Les progrès réalisés à l'égard de l'objectif 13 du Canada aident également à atteindre un certain nombre d'objectifs mondiaux, y compris l'objectif 3 d'Aichi (qui veut des incitatifs positifs pour appuyer la conservation de la biodiversité) et l'objectif 4 d'Aichi, qui vise à faire en sorte que les gouvernements, les entreprises et les intervenants mettent en œuvre des plans de production et de consommation durables.

OBJECTIF 14 DU CANADA

D'ici 2020, la base scientifique relative à biodiversité est améliorée et le savoir en matière de biodiversité est mieux intégré et plus accessible.



À PROPOS DE L'OBJECTIF

L'information provenant de multiples perspectives, y compris les connaissances autochtones, améliore notre compréhension de la biodiversité et des écosystèmes, de leurs processus, de leurs vulnérabilités et des tendances. De l'information exacte, opportune est accessible est essentielle pour habiliter le Canada à conserver efficacement la biodiversité et à atténuer les répercussions de la perte de biodiversité.

La recherche continue et l'amélioration de la capacité de surveillance sont cruciales pour approfondir notre compréhension de la biodiversité. Les avancées dans un éventail de domaines - de la télédétection aux systèmes d'information géographique en passant par la bioinformatique - offrent un potentiel sans précédent de développement et de partage de données, et ouvrent la voie à une nouvelle vague d'innovation du savoir en partenariat avec les gouvernements autochtones, les universités et les citoyens scientifiques.

PROGRÈS RÉALISÉS À CE JOUR

Dans l'ensemble, le Canada progresse vers l'objectif 14. La base scientifique liée à la biodiversité continue de croître, comme en témoignent des indicateurs tels que le nombre de publications dans la littérature scientifiques pertinente, l'amélioration des bases de données sur la biodiversité et l'augmentation de la disponibilité de données en ligne liées à la biodiversité.

Une recherche sur le Web of Science des termes « biodiversité » et « Canada » a permis de trouver près de 3 700 articles scientifiques publiés entre 2011 et 2018.

Plusieurs initiatives de recherche récentes illustrent les progrès réalisés vers l'atteinte de l'objectif, y compris des exercices de cartographie et de classification comme l'Atlas de la biodiversité de l'Ontario (voir l'encadré) et des travaux taxonomiques des musées du Canada, des projets de télédétection comme BioSpace et des initiatives de codage génétique par code à barres comme le Barcode of Life Data System.

L'Atlas de la biodiversité de l'Ontario fournit de l'information détaillée sur d'importants habitats et espèces. Il souligne les aires qui ont des valeurs de biodiversité multiples et se chevauchants afin de montrer aux gestionnaires de la faune où des mesures ciblées de conservation sont susceptibles d'avoir le plus grand impact. L'atlas identifie les zones de grande valeur pour la biodiversité (ZGVB), les endroits qui ont l'habitat de meilleure qualité pour les espèces en péril et les oiseaux migrateurs, dans le sud et le centre de l'Ontario. Il peut aider les gouvernements et leurs partenaires non gouvernementaux à mieux comprendre la répartition des espèces et des habitats et à appuyer les décisions concernant la protection, la restauration et les activités d'intendance relatives aux habitats.

À la fin de 2017, les principales collections des musées canadiens contenaient plus de 26 millions de spécimens classés taxinomiquement dans des lieux canadiens disponibles pour une utilisation scientifique, soit une augmentation de plus de 4 millions depuis 2013. On a désormais accès à des renseignements numérisés pour plus de 30 % de ces spécimens, une augmentation par rapport à un peu moins de 23 % en 2013.

BioSpace - La surveillance de la biodiversité à l'aide des données d'observation de la Terre - est un projet conjoint du Service canadien des forêts et de l'Agence spatiale canadienne. Ce projet met à contribution les technologies de télédétection pour observer le paysage terrestre, recueillir des données concernant la biodiversité et suivre les changements en cours.

Le gouvernement du Canada a mis au point une plateforme de cartographie géospatiale en ligne appelée Cartes ouvertes pour appuyer la prise de décision et la planification des terres. Cet outil intègre de nombreuses couches de base différentes et continuera de prendre de l'expansion avec l'ajout de données de biodiversité comme celles sur les données de couverture terrestre.

Le Canada est un chef de file dans l'élaboration et la diffusion de l'information sur le codage génétique par code à barres et héberge la base de données du *Barcode of Life Data System*. Ce système contient des séquences de codage à barres pour plus de 6,4 millions de spécimens de plus de 282 000 espèces. Plus de 2 millions de ces spécimens, représentant plus de 31 000 espèces, sont des enregistrements canadiens.

Le gouvernement du Canada s'associe avec des universités de tout le pays pour faire progresser la science et la recherche sur la biodiversité. L'un des nombreux partenaires est le Centre d'écologie faunique (Centre for Wildlife Ecology), qui est une collaboration entre l'Université Simon Fraser et le gouvernement du Canada. Sa mission est de favoriser la formation et la recherche de grande qualité aux cycles supérieurs, de mener des recherches fondamentales et appliquées en écologie faunique et de fournir des connaissances et du personnel qui aideront le gouvernement du Canada à relever les défis de la conservation au XXI° siècle.

Il y a un nombre croissant de programmes de surveillance et de recherche sur la biodiversité partout au pays qui fournissent de l'information à des portails Web nationaux ou provinciaux.

Le plus grand portail Web international relatif à l'information sur la biodiversité est le Système mondial d'information sur la biodiversité, qui détient près d'un milliard d'observations dans le monde. En 2018, cela comprenait 44,4 millions d'observations liées à la biodiversité au Canada

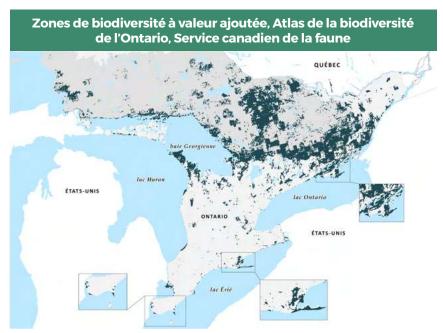
provenant de plus de 1 000 sources différentes. Plus de 80 % des données du système proviennent d'eBird, qui regroupe des observations d'ornithologues amateurs liées à la répartition et à l'abondance des oiseaux au Canada. Les données d'iNaturalist, un autre programme axé sur la science citoyenne, sont également incluses dans le Système mondial d'information sur la biodiversité.

NatureCounts est un portail Web sur la biodiversité canadien, géré par Études d'oiseaux Canadall comprend des centaines de jeux de données provenant de plusieurs programmes de surveillance de la biodiversité, principalement pour les oiseaux. NatureCounts est un nœud de l'Avian Knowledge Network, vaste portail de biodiversité regroupant les données sur les oiseaux de plus de 850 programmes, principalement dans les Amériques.

Bien que les exemples ci-dessus illustrent un volume croissant d'information liée à la biodiversité, d'autres travaux sont nécessaires pour déterminer dans quelle mesure ils aident à répondre aux besoins stratégiques clés en matière de biodiversité.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS MONDIAUX D'AICHI

Les progrès réalisés à l'égard de l'objectif 14 du Canada contribuent à l'atteinte de l'objectif mondial 19, qui vise à améliorer les connaissances liées à la biodiversité.



Source : Habitats de valeur élevée et zones de biodiversité à valeur ajoutée - Atlas de la biodiversité, Service canadien de la faune - Région de l'Ontario. **Environnement et Changement climatique Canada**.

OBJECTIF 15 DU CANADA

D'ici 2020, les connaissances traditionnelles autochtones sont respectées, promues et, lorsque rendues disponibles par les peuples autochtones, informent de façon régulière, significative et efficace la prise de décisions en matière de conservation et de gestion de la biodiversité.



À PROPOS DE L'OBJECTIF

Les peuples autochtones possèdent des connaissances uniques sur la biodiversité et les écosystèmes, fondées sur des milliers d'années d'expérience directe et d'observations partagées d'une génération à l'autre. Cette relation se reflète dans les traditions culturelles et spirituelles ainsi que dans les activités coutumières courantes impliquant la récolte durable de ressources biologiques.

L'intégration de ces précieuses connaissances autochtones dans la prise de décisions est essentielle au succès des programmes de biodiversité du Canada. Les connaissances autochtones et la science occidentale peuvent fournir des perspectives complémentaires qui profitent toutes deux à la conservation de la biodiversité au Canada.

L'objectif 15 du Canada et les indicateurs utilisés pour rendre compte des progrès ont été élaborés en collaboration avec des représentants des gouvernements et des organisations des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

PROGRÈS RÉALISÉS À CE JOUR

Bien qu'il soit difficile d'évaluer de façon exhaustive les progrès réalisés en vue de l'atteinte de l'objectif 15 du Canada, on a identifié, à l'échelle du pays, des mécanismes qui peuvent ou qui sont utilisés pour intégrer les connaissances autochtones au processus décisionnel.

Depuis 2014, le gouvernement du Canada compile de l'information sur les mécanismes, les processus et les procédures en place pour intégrer les connaissances autochtones dans la prise de décisions. L'évaluation la plus récente a révélé 147 mécanismes distincts illustrant l'ampleur des situations dans lesquelles les

connaissances autochtones sont explicitement reconnues. Cela comprend les conseils de gestion de la faune, les stratégies d'évaluation et de rétablissement des espèces, ainsi que l'évaluation des répercussions environnementales, les lois, les politiques et les processus.

Une étude de détermination de la portée, comprenant des études de cas visant à évaluer les mécanismes et les structures de gouvernance

Parmi les principaux mécanismes d'intégration des connaissances autochtones à la prise de décisions, mentionnons le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut, dans le cadre duquel les partenaires unissent leurs efforts pour conjuguer la connaissance et la compréhension des gestionnaires et des utilisateurs de la faune ainsi que de la population afin de prendre des décisions concernant la gestion de la faune au Nunavut. Établi en 1994, ce conseil de cogestion a pour mission de préserver la faune par l'application de l'Inuit Qaujimajajatugangit (terme inuit pour les connaissances autochtones) et du savoir scientifique pour le bénéfice à long terme de tous les résidents du Nunavut tout en respectant pleinement les droits et priorités des Inuits en matière de récolte.

par lesquels les connaissances autochtones peuvent éclairer la prise de décisions en matière de conservation et de gestion de la biodiversité, a été réalisée pour appuyer la production de rapports sur les progrès réalisés en vue d'atteindre l'objectif 15 du Canada⁶. Parmi les exemples notables, mentionnons le Sous-comité des connaissances autochtones sur la situation des espèces en péril au Canada, qui aide à acquérir des connaissances autochtones et à les intégrer au processus d'évaluation de la situation du

6. Veuillez consulter le rapport supplémentaire sur l'**objectif 15** du Canada, annexé au Sixième rapport national du Canada, pour obtenir la série complète des études de cas.

COSEPAC; et le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut (voir l'encadré).

Ces études de cas suggèrent que le Canada élabore de plus en plus des méthodes pour inclure les connaissances autochtones dans la prise de décisions liées à la biodiversité. Parallèlement, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour veiller à ce que les perspectives autochtones soient prises en compte et que les détenteurs de connaissances participent eux-mêmes aux processus décisionnels.

Les langues autochtones jouent également un rôle clé dans le maintien et l'acquisition des connaissances autochtones. Ainsi, les tendances en matière de diversité linguistique et le nombre de locuteurs de ces langues sont pris en compte dans la mesure des progrès réalisés vers l'atteinte de cet objectif.

Le recensement canadien de 2016 suggère qu'il y a eu une augmentation du nombre de locuteurs des langues autochtones au sein des Premières Nations et des populations métisses et inuites. Toutefois, cette augmentation n'a pas suivi le rythme de la croissance de la population, ce qui suggère une diminution globale du pourcentage d'Autochtones capables de parler leur langue. Des renseignements plus complets sur ces tendances seront disponibles avec la diffusion des résultats de la plus récente Enquête auprès des peuples autochtones menée par Statistique Canada.

Le gouvernement du Canada prend des mesures importantes pour appuyer la préservation et la revitalisation des langues autochtones. Par exemple, en 2016, le gouvernement a annoncé qu'il adopterait une *Loi sur les langues autochtones* pour préserver, promouvoir et revitaliser ces langues. En 2017, le gouvernement du Canada s'est engagé à investir 89,9 millions de

dollars pour soutenir les langues et les cultures autochtones par l'entremise de projets communautaires. Des fonds seront également fournis pour appuyer la numérisation de documents en langues autochtones et des histoires transmises oralement.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS MONDIAUX D'AICHI

Les activités appuyant les progrès réalisés vers l'atteinte de l'objectif 15 du Canada contribuent également directement à l'objectif 8 d'Aichi que d'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.

Le Canada participe à l'échelle internationale à un certain nombre de discussions et d'activités pertinentes qui appuient les objectifs d'Aichi. Cela comprend les efforts menés par la Commission de coopération environnementale (CCE), un partenariat entre le Canada, le Mexique et les États-Unis qui vise à favoriser la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement nord-américain commun. La CCE a récemment créé une liste de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles qui pourront fournir des conseils au Conseil sur les possibilités d'appliquer ces connaissances aux activités de la CCE.



OBJECTIF 16 DU CANADA

D'ici 2020, le Canada dispose d'un répertoire complet des aires protégées qui comprend les aires de conservation privées.



À PROPOS DE L'OBJECTIF

Il y a actuellement des milliers d'aires protégées et d'autres aires de conservation au Canada. Certaines sont gérées par les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, régionaux ou municipaux, d'autres sont directement gérées ou cogérées par les gouvernements autochtones, et d'autres sont administrées par des particuliers, des fiducies foncières ou d'autres organismes de conservation.

Le Canada assure le suivi de l'information, y compris le nombre et la superficie des aires protégées fédérales, provinciales et territoriales et de certaines aires protégées privées. Toutefois, cela ne reflète pas toute la diversité des mesures de conservation qui pourraient contribuer aux objectifs du Canada en matière de biodiversité.

La base de données des aires protégées et conservées du Canada (BDAPCC) est un inventaire complet des aires protégées et des autres aires conservées au Canada. Le Registre des aires protégées au Québec complète la BDAPCC, et les deux bases de données servent à alimenter « Protected Planet » - la base de données mondiale des aires protégées. Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) gère la BDAPCC pour le compte des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. La BDAPCC a été élaborée en collaboration avec un large éventail de partenaires. Cette base de données aidera à suivre les efforts de conservation collectifs à l'échelle du pays et, en particulier, aidera à rendre compte des progrès vers l'atteinte de l'objectif 1 du Canada. Cette information aidera également les gestionnaires de la conservation à cerner les lacunes dans les efforts de conservation et à mieux comprendre dans quelle mesure les aires protégées et les autres aires conservées fonctionnent comme un réseau connecté sur le plan écologique.

PROGRÈS RÉALISÉS À CE JOUR

La base de données des aires protégées et conservées du Canada (BDAPCC) est une base de données nationale contenant des renseignements sur les aires protégées provenant des organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des aires protégées. Cette base de données utilise le système des définitions, des catégories de gestion et des types de gouvernance des aires protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature, qui facilite les comparaisons entre les systèmes nationaux ainsi que la production de rapports et la cartographie à l'échelle nationale.

Un inventaire centralisé de plus en plus complet des aires protégées et des autres aires conservées permet de produire des rapports plus précis.

Les améliorations méthodologiques apportées à la base de données canadienne sur les aires protégées et conservées du Canada comprennent les mises à jour de 2014 du cadre écologique du Canada (qui divise le Canada en zones écologiques), fondées sur de nouveaux renseignements au sujet des limites entre les écosystèmes. Ce cadre mis à jour permettra d'améliorer l'analyse et la déclaration du pourcentage de chaque écozone qui est protégée.

De plus la superficie officielle du domaine océanique du Canada a été mise à jour en 2015, ce qui a permis d'obtenir une meilleure estimation du pourcentage des zones côtières et marines conservées au Canada et de produire des rapports plus précis sur les progrès du Canada vers son objectif côtier et marin de 10 % (voir l'objectif 1 du Canada).

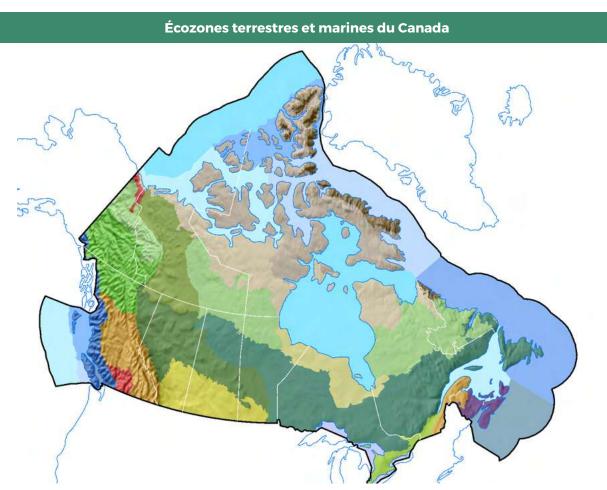
Parallèlement, la base de données et les procédures connexes ont été mises à jour, à la fois pour permettre des rapports plus précis et pour se préparer aux changements prévus dans la façon dont les aires protégées et les autres aires conservées sont reconnues au Canada. Parmi les nouveaux renseignements dont on fera le suivi à la suite de ces changements, figurent les autres mesures de conservation efficaces par zone, les régimes de gestion et la situation des droits d'exploitation du sous-sol.

Les efforts déployés pour améliorer continuellement la capacité du Canada de faire rapport sur les aires protégées et les autres aires conservées se sont traduits par l'intégration de nouvelles méthodologies dans le système au cours des dernières années (voir l'encadré). De plus, dans le cadre de l'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada (voir l'objectif 1 du Canada), un groupe de travail mixte comprenant des organisations autochtones, des organismes de fiducie foncière et des municipalités examine l'approche du Canada pour reconnaître les aires protégées et les autres aires conservées. Cela comprend l'exploration de façons dont le Canada peut produire des rapports exacts sur les aires conservées privées et les aires protégées et conservées autochtones, ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMC)⁷, conformément aux engagements pris en vertu de l'objectif 1 du Canada.

Une fois recueillis, ces renseignements serviront de base aux mises à jour annuelles sur les <u>aires</u> <u>conservées au Canada</u> ainsi qu'au <u>Rapport sur la situation des aires protégées du Canada</u>, qui est publié tous les cinq ans.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS MONDIAUX D'AICHI

Les travaux réalisés dans le cadre de l'objectif 16 du Canada pour dresser un inventaire plus complet des aires protégées et conservées contribuent à l'atteinte de l'objectif 19 d'Aichi, qui vise à améliorer les connaissances liées à la biodiversité, y compris la situation et les tendances.



Légende : Le Canada comprend 18 écozones terrestres, 12 écozones marines et 1 écozone d'eau douce (Grands Lacs). **Source :** Environnement et Changement climatique Canada.

7. Certaines zones en dehors des réseaux d'aires protégées reconnues contribuent également à la conservation in situ efficace de la biodiversité. Cela comprend les territoires et les régions régis par les quatre types de gouvernance, c'est-à-dire par les gouvernements, les acteurs privés, les peuples autochtones et les collectivités locales, et la gouvernance partagée. Voir la section sur l'objectif 1 du Canada pour obtenir de plus amples renseignements sur les aires protégées et conservées au Canada.

OBJECTIF 17 DU CANADA

D'ici 2020, des mesures du capital naturel liées à la biodiversité et aux services écosystémiques sont développées à l'échelle nationale, et des progrès sont accomplis relativement à leur intégration au système statistique national du Canada.



À PROPOS DE L'OBJECTIF

Les termes « capital naturel » et « services écosystémiques » sont utilisés pour caractériser la manière dont l'environnement naturel soutient le bien-être des humains. Le capital naturel désigne les structures écosystémiques comme des « stocks » de ressources qui fournissent des flux de biens et de services dont les sociétés humaines dépendent, y compris les « services écosystémiques » comme l'atténuation des inondations et la purification de l'eau.

L'information contextuelle découlant de la compréhension de ces actifs de capital naturel et des services écosystémiques qu'ils génèrent est importante pour les décideurs à tous les niveaux. Toutefois, bien que ces actifs et services soient essentiels à la santé et au bien-être humains, ils n'ont pas toujours été pris en compte dans les systèmes statistiques nationaux. Pourtant, cela pourrait aider à réduire la perte et la dégradation de la biodiversité au fil du temps.

PROGRÈS RÉALISÉS À CE JOUR

Des progrès importants ont été réalisés dans l'atteinte de l'objectif 17 du Canada depuis 2011. Depuis, le Canada a commencé à mettre au point un système de mesure des actifs et des services écosystémiques, qui s'appuie sur la Comptabilité expérimentale des écosystèmes du Système de comptabilité économique et environnementale des Nations Unies (SCEE-CEE des Nations Unies). Le SCEE-CEE des Nations Unies définit la manière dont les pays peuvent mesurer le capital naturel et les services écosystémiques à l'aide de différentes mesures d'ordre monétaire et physique, et en fonction des conditions.

En outre, Statistique Canada continue de travailler à l'intégration d'un nombre croissant de données écosystémiques et d'éléments de capital naturel dans le système statistique national. Cela comprend la diffusion de données dans la base de données en ligne de

Statistique Canada, ainsi que la publication de tableaux, de graphiques, de cartes et d'analyses dans son rapport annuel : *L'activité humaine*

Au début de 2017, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada ont publié conjointement un guide technique complet intitulé **Boîte à outils des services écosystémiques** : Réalisation et utilisation d'une évaluation des services écosystémiques aux fins de prises de décisions - Boîte à outils interdisciplinaire à l'intention des gestionnaires et des analystes. Cette boîte à outils est un guide pratique, étape par étape, sur la façon de considérer et d'intégrer les services écosystémiques dans divers contextes stratégiques, comme la planification spatiale, l'évaluation environnementale et la gestion de la faune. La boîte à outils vise à aider les utilisateurs à mieux comprendre les services écosystémiques, en plus d'appuyer l'analyse et la prise de décision en :

- » décrivant les raisons de l'utilisation de l'optique des services écosystémiques;
- » guidant les utilisateurs à travers les six étapes d'une évaluation des services écosystémiques;
- » offrant des conseils sur la façon d'aborder les considérations relatives aux services écosystémiques dans divers contextes stratégiques et décisionnels;
- » fournissant des outils, des conseils et des ressources novateurs pour appuyer l'évaluation et l'analyse;
- » illustrant les utilisations de l'évaluation des services écosystémiques à l'aide d'exemples canadiens.

La Boîte à outils des services écosystémiques appuie l'objectif 17 en fournissant aux gouvernements et à d'autres intervenants des outil pour recueillir des données sur la biodiversité et les services écosystémiques afin qu'elles puissent être intégrées dans des systèmes statistiques, de planification et autres à diverses échelles.

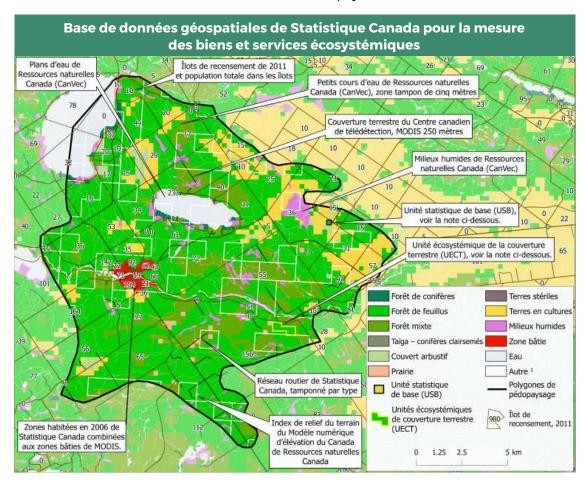
et l'environnement. Ce rapport a récemment mis l'accent sur : (1) le paysage changeant dans les régions métropolitaines de recensement du Canada et autour de celles-ci; (2) l'approvisionnement en eau douce, l'utilisation de celle-ci et l'état des écosystèmes d'eau douce; (3) l'agriculture au Canada; (4) les forêts au Canada.

Certains gouvernements provinciaux, comme celui de l'Alberta, intègrent maintenant explicitement diverses valeurs des services écosystémiques dans les plans et les politiques régionaux d'aménagement des terres. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont également collaboré à l'élaboration et à la publication d'un guide technique détaillé pour l'évaluation des services écosystémiques afin de renforcer la capacité d'intégrer ces valeurs dans les processus décisionnels (voir l'encadré).

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS MONDIAUX D'AICHI

Les progrès réalisés en vue de l'atteinte de l'objectif 17 du Canada contribuent directement à l'objectif 2 d'Aichi, en aidant à faire en sorte que les services écosystémiques soient intégrés aux cadres de production de rapports et de prise de décisions à l'échelle fédérale, provinciale, territoriale et municipale.

Le Canada contribue également aux efforts mondiaux de plusieurs façons. Le Canada participe activement à la révision du SCEE-CEE des Nations Unies et aux travaux de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Des fonctionnaires canadiens ont donné de la formation en comptabilité environnementale nationale à d'autres pays comme la Chine, la Malaisie et le Chili.



Remarque: Cette carte démontre la façon dont différentes données géographiques et statistiques, telles que le type de couverture terrestre, le développement et l'élévation, ainsi que des informations telles que des données climatiques et socioéconomiques peuvent être rassemblées afin de représenter les écosystèmes selon un modèle spatial dans un système comptable reposant sur les statistiques.

Sources: Ressources naturelles Canada, 2012. Canada. 250m Land Cover Time Series 2000-2011, Secteur des sciences de la Terre, Centre canadien de télédétection. ftp://ftp.ccrs.nrcan.gc.ca/ad/Pouliot/LCTS/LCTS_V/ (consulté le 8 mai 2013). Ressources naturelles Canada, 2012. CanVec, Secteur des sciences de la Terre, Direction de l'information cartographique, Centre d'information topographique, www.geogratis.gc.ca (consulté le 1er mars 2012). Statistique Canada, 2011. Fichier du réseau routier, 2011, no 92-500-X au catalogue. Ressources naturelles Canada, 2000, Modèle numérique d'élévation du Canada, Secteur des sciences de la Terre, Centre d'information topographique, www.geobase.ca/geobase/fr/data/cded/index.html (consulté le 12 septembre 2013). Statistique Canada, Recensement de la population de 2011. Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement, 2013, totalisation spéciale.

1. Combine les codes de couverture terrestre du Centre canadien de télédétection pour la neige et la glace.

OBJECTIF 18 DU CANADA

D'ici 2020, la biodiversité est intégrée dans les programmes d'études des niveaux élémentaire et secondaire.



À PROPOS DE L'OBJECTIF

Pour catalyser la prochaine génération de chefs de file en matière de conservation, il est nécessaire d'éduquer les jeunes sur la biodiversité, notamment sur son importance pour la santé humaine et le bien-être, et à ce qu'il est possible de faire pour la conserver et l'utiliser de façon plus durable. Rendre plus générale la compréhension et l'importance de la biodiversité peut aider à créer une culture axée sur l'appréciation, la conservation et l'action au fil du temps.

Cet objectif met l'accent sur l'enseignement de la biodiversité aux jeunes Canadiens au moyen de l'intégration de la biodiversité au programme d'enseignement régulier. L'intégration de l'éducation sur la biodiversité dans les programmes d'études provinciaux et territoriaux – par la science, l'art, l'éducation physique et d'autres matières – peut être complétée par des partenariats avec des zoos, des aquariums, des musées, des centres d'éducation en plein air et des organismes de conservation canadiens.

PROGRÈS RÉALISÉS À CE JOUR

Le Canada est en voie d'atteindre l'objectif 18. Les 10 provinces et territoires qui ont participé à une enquête en 2018 ont déclaré que les valeurs de la biodiversité ont été intégrées aux programmes d'études primaires et secondaires. De plus, bon nombre ont également mentionné que les principaux concepts et termes liés à la compréhension de la biodiversité et à la sensibilisation à celle-ci sont enseignés à tous les niveaux scolaires.

Les sujets relevés dans le cadre des programmes scolaires incluent : la science de la diversité de la vie (p. ex. habitats et collectivités); le rôle des organismes vivants dans les écosystèmes (p. ex. réseaux trophiques); les impacts des humains Grâce à un financement sur trois ans pour faire participer les enfants canadiens à la conservation de la faune, Environnement et Changement climatique Canada aide les organisations à sensibiliser et à mobiliser les enfants de 6 à 12 ans au sujet de la conservation de la faune canadienne, de la protection de la biodiversité du Canada et des principales menaces à la biodiversité, comme les changements climatiques. En particulier, ce financement appuie des programmes conçus pour : (1) accroître les connaissances et la sensibilisation des enfants à l'égard de la faune du Canada, y compris les menaces qui pèsent sur la faune et son habitat, et la façon de conserver et de rétablir les espèces en péril; (2) offrir aux enfants la possibilité de participer à des activités qui contribuent à la conservation de la nature; et (3) inciter les enfants à devenir des intendants actifs du milieu naturel.

sur la biodiversité (p. ex. espèces envahissantes et perte d'habitat); l'utilité économique de la biodiversité (p. ex. services écosystémiques); les perspectives socioculturelles et les rôles des gouvernements.

En plus de ces activités en classe, les gouvernements de tout le pays s'associent à diverses organisations non gouvernementales pour concevoir et offrir des programmes d'éducation et de sensibilisation (voir les encadrés).

La population canadienne est très sensibilisée à l'importance de la nature. Le rapport de 2014 sur les résultats de l'*Enquête canadienne sur la nature* a révélé que plus de 90 % des adultes canadiens étaient au courant de certains services écosystémiques que fournit la nature, comme de l'air et de l'eau propres, un sol fertile, des lieux de loisirs et la pollinisation. De plus,

24 % des adultes canadiens, soit 6,4 millions de personnes, ont indiqué participer à des activités bénévoles de conservation de la nature, comme la science citoyenne (lorsque des membres du grand public participent à la collecte et à l'analyse de données).

Un sondage d'opinion réalisé en 2015 a établi que 89 % des Canadiens reconnaissent qu'il est important de prévenir la disparition d'espèces de flore et de faune sauvages au Canada. Un sondage distinct mené auprès d'enfants canadiens âgés de 8 à 11 ans a révélé que 85 % des répondants ont dit qu'il était « très important » de prendre des mesures pour protéger l'environnement. La majorité des enfants (69 %) ont indiqué que l'extinction des espèces était le problème environnemental le plus important pour eux.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS MONDIAUX D'AICHI

Les mesures prises pour réaliser des progrès vers l'objectif 18 du Canada contribuent également à l'objectif 1 d'Aichi, qui vise à s'assurer que les individus sont conscients de la valeur de la biodiversité et des mesures à prendre pour assurer sa conservation et son utilisation durables.

Le Canada participe également activement à un certain nombre d'initiatives internationales liées à l'objectif 1 d'Aichi. Par exemple, le Canada codirige l'initiative mondiale #Naturepourtous, qui vise à solliciter un vaste appui et des mesures de la part du public et de multiples secteurs pour la conservation de la biodiversité partout dans le monde.

La Charte du plein air pour les enfants de l'Ontario vise à inciter les enfants à sortir dehors pour qu'ils découvrent les merveilles de la nature et s'en rapprochent. Il s'agit d'une initiative de sensibilisation qui encourage les enfants à explorer et à découvrir la biodiversité de l'Ontario en participant à 12 activités recommandées : suivre un sentier, explorer un parc, récolter quelque chose à manger, nager dans un lac, pagayer en canoë, jouer dans la neige, construire un fort extérieur, visiter une ferme, camper sous les étoiles, aller à la pêche, observer les plantes et la faune, et créer une aventure en plein air. Elle comprend un passeport d'activité que les enfants peuvent utiliser pour consigner leurs activités de plein air et une affiche pour promouvoir l'initiative. L'idée est que les enfants qui établissent un lien avec la nature grandissent en prenant soin de la Terre et en aidant à conserver sa biodiversité.

#Naturepourtous réunit plus de 230 organisations qui s'emploient à inspirer l'amour, le soutien et l'action pour la conservation de la biodiversité dans le monde. Le mouvement repose sur la conviction que les expériences personnelles avec le monde naturel offrent d'immenses bienfaits pour la santé, le bienêtre et la résilience des personnes et de la société et qu'ils constituent le fondement d'un appui et d'un engagement à vie à l'égard de la conservation de la biodiversité.



OBJECTIF 19 DU CANADA

D'ici 2020, plus de Canadiens font des sorties en nature et participent à des activités de conservation de la biodiversité.



À PROPOS DE L'OBJECTIF

Être dans la nature est un des passe-temps préférés des Canadiens, que ce soit pour se rendre dans des parcs et des réserves naturelles, participer à des programmes de surveillance ou d'autres activités de bénévolat, ou exercer d'autres activités qui les aident à découvrir et à en apprendre davantage sur la biodiversité du Canada.

La participation à des activités axées sur la nature peut accroître les liens personnels avec le monde naturel et mieux faire comprendre l'importance et la beauté de la nature. Cela peut aussi mener à une plus grande participation aux efforts de conservation de la biodiversité. En retour, cela aidera le Canada à atteindre ses objectifs en matière de biodiversité, en partenariat avec les peuples autochtones, les organismes de conservation, l'industrie et les jeunes.

PROGRÈS RÉALISÉS À CE JOUR

De façon générale, le Canada est en voie d'atteindre l'objectif 19. D'après les renseignements provenant de diverses enquêtes, de programmes de surveillance et d'organismes responsables des parcs, un plus grand nombre de Canadiens semblent s'intéresser à la nature et participer à la conservation de la biodiversité.

Par exemple, l'Enquête biennale sur les ménages et l'environnement de 2015 a révélé que 76 % des ménages canadiens ont déclaré avoir récemment visité un parc ou un espace vert à proximité. Il s'agit d'une hausse par rapport aux 72 % de ménages canadiens déclarés en 2011 et en 2013.

De plus, l'Enquête canadienne sur la nature 2012 a révélé que 89 % des adultes canadiens participaient à au moins une de plus de 30 activités liées à la nature, comme la

AttentionNature sert de cadre à plusieurs programmes de surveillance citoyenne, y compris AttentionGrenouille, AttentionGlace, AttentionFlore, AttentionVer, AttentionTrèfle, qui a été récemment lancé, et AttentionFauneArctique, qui sera lancé bientôt. Depuis 2000, AttentionNature fait participer les Canadiens à la collecte d'information sur la nature afin de mieux comprendre l'évolution de l'environnement. Un nouveau site Web, adapté aux appareils mobiles et comprenant des outils améliorés, a été lancé en 2014 pour identifier les espèces et cartographier les observations des utilisateurs. De plus, la portée du programme s'est considérablement élargie grâce à des partenariats avec la Ligue nationale de hockey, des entreprises d'écotourisme, des groupes de jeunes Inuits, des enseignants du primaire, Scouts Canada et le Musée canadien des sciences et de la technologie. Les étudiants et les chercheurs utilisent les données d'AttentionNature à des fins scientifiques, et le programme encourage les Canadiens de tous âges à se rapprocher de l'environnement naturel du Canada.

détente en nature, la randonnée ou le jardinage. L'enquête a également révélé que 24 % des adultes canadiens participaient à des activités de conservation de la nature et que 15 % des adultes canadiens participaient à des activités de science citoyenne comme la surveillance (voir l'encadré).

Le nombre de Canadiens participant à des programmes de surveillance scientifique mis en œuvre par des citoyens semble augmenter. La participation annuelle à des initiatives comme le Relevé des oiseaux nicheurs et le Recensement des oiseaux de Noël donne à penser qu'il y a eu à la fois une augmentation globale de la participation et une augmentation des efforts (comme la présentation d'une

liste de contrôle en plus de la participation à un dénombrement) depuis 2011. Le nombre d'observations présentées à iNaturalist a également augmenté de façon spectaculaire en 2017 grâce à une campagne nationale visant à promouvoir des activités de Bioblitz dans le cadre des célébrations du 150° anniversaire du Canada.

Les taux de fréquentation des parcs à l'échelle du pays ont également augmenté dans l'ensemble au cours des dernières années. De 2012 à 2016, le nombre de visiteurs a augmenté dans sept des huit réseaux de parcs (et est demeuré stable dans le huitième). En outre, dans le cadre des célébrations du 150e anniversaire de la Confédération, le gouvernement du Canada a offert l'entrée gratuite dans tous les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada. Plus de 8 millions de cartes d'entrée Découverte, qui permettaient l'accès illimité à ces sites, étaient en circulation en 2017. Le nombre de visiteurs en 2017 a atteint 27,2 millions (une augmentation de 11 % par rapport à l'année précédente), tandis que les campagnes connexes dans les médias sociaux ont atteint 20 millions de personnes tout au long de l'année.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS MONDIAUX D'AICHI

Les efforts menant à l'atteinte de l'objectif 19 du Canada contribuent tous à l'objectif 1 d'Aichi (d'ici 2020, au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable) et à l'objectif 4 d'Aichi (qui vise à faire participer les intervenants aux efforts de conservation de la biodiversité).

Bénévoles en train de nettoyer la rivière. © iStock.



Publicité pour la carte d'entrée Découverte de Parcs Canada offerte dans le cadre du 150e anniversaire du Canada.

© Parcs Canada.

Le Canada contribue également aux efforts mondiaux par sa participation et son leadership à l'initiative mondiale #Naturepourtous, présentée dans le cadre de l'objectif 18 du Canada. L'initiative #Naturepourtous rassemble divers partenaires afin d'élargir la portée et les incidences des programmes fructueux qui accroissent la sensibilisation et invitent les gens à participer à des activités visant à se rapprocher de la nature et à tisser un lien avec elle.



